

Novembre 1954
MONTRÉAL

Relations

École de ténèbres

Bella V. DODD

Les commanditaires

Émile GERVAIS

Établissement rural et immigration au Canada français

Jules EMERY

Les commissions scolaires à Chicoutimi

Albert PLANTE

Le rapport Dozois

Jean DESCHAMPS

Joseph-H. LEDIT ■ Jean-Paul LABELLE ■ J.-Guy GAUVREAU

S O M M A I R E

NOVEMBRE 1954

Éditoriaux 297

UN TEXTE À MÉDITER. — L'ENQUÊTE CARON. — LA CHINE DE M. ATTLEE.

Articles

LE RAPPORT DOZOIS Jean DESCHAMPS 299

ÉCOLE DE TÉNÈBRES Bella V. DODD 302

LES COMMISSIONS SCOLAIRES
À CHICOUTIMI Albert PLANTE 305

ASPECTS VARIÉS DE
J.-S. BACH. Jean-Paul LABELLE 309

Commentaires 310

La crise du logement. — Prévisions démographiques. —
Finances et fiscalité fédérales-provinciales. — Un
appel venu de l'Inde. — « Ciné-Orientations ». —
La télévision.

Au fil du mois 312

La Semaine de la messe. — Au service du peuple. — Langue
et foi. — Littérature enfantine et comité de lecture.

Articles

ÉTABLISSEMENT RURAL ET IMMIGRA-
TION AU CANADA FRANÇAIS. . Jules ÉMERY 313

« LES ENFANTS COMPTENT SUR NOUS, TERMI-
NONS L'HÔPITAL ». J.-Guy GAUVREAU 316

LES COMMANDITAIRES. Émile GERVAIS 317

HORIZON INTERNATIONAL Joseph-H. LEDIT 318

Les livres 322

Les Voies à la fournaise d'amour Julien HARVEY

Saints de Belgique Robert-J. BALLON

The World is His Parish R. A.

Mère Marie-Xavier Voirin. Béatrice CLÉMENT

La Journée d'un curé Paul BÉLANGER

La Presse catholique et le Journalisme
catholique Albert PLANTE

La Fin des temps. Georges-E. BOISJOLY

Le Matérialisme rationnel Conrad EAST

Éléments de morale sociale. Richard ARÈS

Femmes en usine Émile BOUVIER

*Littérature du XX^e siècle et Christia-
nisme*. Wilfrid GARIÉPY

Souvenirs, souvenirs Marcel GRAND'MAISON

La Mort d'un prêtre Paul FORTIN

Les Grands Arbres Paul-Émile RACICOT

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épithète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi D'APOLLONIA, Richard ARÈS, Léon LABELLE.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph D'ANJOU

Administrateur : Jules ÉMERY

Prix de l'abonnement :
\$3.00 par année

A l'étranger : \$3.50
Pour les étudiants : \$2.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-11, CANADA

Tél. : VEndôme 2541

Relations

XIV^e année, N^o 167

Montréal

Novembre 1954

É D I T O R I A U X

Un texte à méditer

À L'ISSUE de son assemblée générale annuelle, le 14 octobre dernier, la Conférence catholique canadienne, organe de l'épiscopat, adressait aux fidèles une déclaration magistrale. Les évêques y exposent, avec les raisons profondes de la dévotion à la Vierge Marie, le fruit que le monde doit avoir retiré de l'Année mariale.

La Vierge n'est pas, dans notre credo, un « ornement » qui voile l'austérité de la foi. Pièce essentielle dans l'organisme du salut, « elle appartient à la structure intime » du dogme chrétien. Taire la place de Marie dans la pensée et la vie catholiques, sous prétexte « de ne pas heurter certaines susceptibilités », c'est « altérer le message évangélique ». On n'a d'ailleurs pas à défendre ce message contre les accusations d'idolâtrie dont l'ignorance le charge. « Créature de Dieu, Marie est totalement indigente comme chacun de nous;... elle a eu besoin, comme chacun de nous, de miséricorde et... de rédemption. » Mais elle fut « rachetée par anticipation », pour être digne de devenir la Mère de son Dieu rédempteur. C'est pourquoi elle est, en vérité, tout ensemble « un miroir où se reflète, sans l'ombre la plus légère, la justice de Dieu » et « le modèle par excellence de notre humanité rachetée ».

Sans doute, c'est Jésus qui est « le modèle dernier de notre perfection ». Mais, parce qu'il est « Dieu de Dieu, consubstantiel au Père,... majestueux comme le Père,... sa sainteté humaine plonge dans l'abîme de la... substance divine ». Sainteté à part, unique, « inénarrable ». A tel point qu'imiter le Christ, « c'est, en dernière analyse, se laisser assimiler par Lui en vivant non pas tant comme Lui qu'en Lui ».

Tandis que Marie, « quoique Mère de Dieu,... est toute humaine dans sa personne autant que dans sa nature » et, par là, garantit la réalité de l'Incarnation. Sa sainteté est celle « d'une personne créée comme nous,... d'un enfant adoptif de Dieu comme nous ». En elle, par conséquent, « l'humanité trouve un modèle

de son ordre. Rachetée, mais non redressée, elle est déjà ce que l'humanité restaurée dans le Christ sera à la fin des temps,... complètement victorieuse sur le démon et... purifiée de la malédiction originelle ». La vraie dévotion à Marie « exalte la bassesse d'une servante et propose l'idéal d'une humanité librement et filialement soumise à l'action divine ».

C'est pourquoi nous avons besoin de nous tourner vers la sainte Vierge avec confiance et dévotion. Car ce qui caractérise notre monde, « c'est une rupture farouche avec Dieu », l'homme tentant « d'instaurer un univers absolument fermé à tout surnaturel et d'aménager un paradis terrestre d'où c'est Dieu, cette fois, qui sera chassé ». Athéisme de pensée et de vie, « athéisme agressif et haineux », athéisme enthousiaste dans son expression et plein d'espérance dans l'avenir.

Idolâtrie de l'homme. Éternelle tentation: se suffire à soi-même et se faire Dieu. Dans cette crise de l'âme contemporaine, qui se traduit concrètement par « la tyrannie,... la persécution religieuse, les camps de travail forcé, les bouleversements sociaux, les exils en masse et le cauchemar d'une guerre apocalyptique », le Christ est notre salut, « celui qui descend jusque dans les profondeurs de nos âmes pour y détruire notre misère foncière: l'esclavage du péché ». Mais « notre vrai modèle d'obéissance,... c'est la sainte Vierge », elle qui ne veut être que la *petite servante du Seigneur*. « Avec ces quelques mots si simples, elle définit l'attitude essentielle de l'homme et nous introduit au cœur même de l'histoire de notre rédemption: Dieu seul est Dieu, et l'homme a été créé pour le louer, l'adorer, l'aimer et le servir. Là est sa grandeur, sa liberté et son salut. »

« Mère de Dieu et mère des hommes », la Vierge « écoutera la prière des enfants de cette génération et donnera de nouveau Dieu au monde. Car c'est cette génération, si pleine d'apostasie, qui l'a pourtant proclamée glorieuse dans son Assomption et fêtée avec éclat dans son Immaculée Conception... C'est la grâce spéciale que le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre espérait obtenir » en inaugurant l'Année mariale. Et c'est

le fruit de cette grâce que nos évêques voudraient déposer dans nos cœurs.

Puissent les catholiques canadiens répondre au vœu de leurs pasteurs!

L'enquête Caron

LE DÉNOUEMENT de l'enquête judiciaire sur le vice et le jeu à Montréal a eu lieu le 8 octobre dernier.

1. Les principaux intimés ayant porté leur cause en appel, le jugement ne peut être actuellement commenté. Toutefois, ce n'est pas nier le droit des intimés ni anticiper sur le jugement final que de croire qu'ils auraient mieux fait, dans l'intérêt du bien commun et de la force policière elle-même, — nous pensons surtout au directeur de la police, — de prendre congé jusqu'au règlement de la question.

2. La situation confuse qui a suivi le jugement est due surtout au fameux bill 56, adopté par la Législature en février 1953 (voir *Relations*, avril 1953, p. 85); ce bill a changé la procédure traditionnelle et contient une indéfendable clause de rétroactivité. Jusque là, la loi des enquêtes comportait certes un droit d'appel, mais c'était à la Cour d'appel elle-même à décider si des officiers municipaux devaient, oui ou non, demeurer suspendus jusqu'au jugement définitif. L'imbroglie que cette modification a causé et les opinions légales contradictoires qu'elle a suscitées ont démontré le manque de sagesse de cette législation arbitraire.

3. Même si les intimés faisant partie du Comité exécutif sont exonérés, faute de preuves *légal*es indiscutables, qui peut penser que l'administration municipale a montré la compétence et le zèle qu'il fallait pour remédier au vice et au jeu? Quelques-unes des pires difficultés qu'a rencontrées l'enquête n'ont-elles pas été soulevées précisément par des personnages qui auraient dû, en raison même des responsabilités *moral*es de leur charge, avoir à cœur que la lumière se fasse pleinement et sans délai? Or, c'est à la ténacité de la Ligue d'Action civique, animée par quelques citoyens courageux, et à la compétence des deux procureurs des requérants qu'il faut attribuer le succès de l'enquête. Le reconnaître, c'est souligner un sérieux défaut de sens moral chez les autorités civiles. On n'avait pas besoin de l'enquête Caron pour savoir que le vice s'éta- lait et s'étale encore à Montréal et ailleurs, ni pour constater que très peu de nos hommes publics se font de l'action politique une idée vraiment chrétienne, voire simplement honnête. Le mal est profond, et nul jugement de cour ne saurait le guérir.

4. C'est dire qu'avant toute chose il faut un électo- rat éduqué, sûr de ses convictions morales et décidé à obtenir que ses représentants, à tous les niveaux et dans tous les postes, aient *d'abord* le souci de la dignité *moral*e de la cité ou de l'État. Sans quoi, l'enquête Caron n'aura pas plus d'effet que toutes les autres qui l'ont précédée.

22 octobre 1954.

La Chine de M. Attlee

M. CLEMENT ATTLEE est donc allé à Pékin. Il est clair qu'il n'y est pas allé pour y prendre le thé en compagnie de Mao Tse-tong et de Chou En-lai.

Leader de l'opposition loyale de Sa Majesté, — poste de tout premier plan dans la vie politique anglaise, — avec d'excellentes chances, dit-on, de redevenir premier ministre, ses déclarations à son retour inté- ressent non seulement la Grande-Bretagne, mais aussi tout le monde occidental et en particulier le *common- wealth*. Or M. Attlee est plus que jamais convaincu que les communistes chinois sont d'une autre espèce que les communistes russes.

Il faut se rappeler que le parti travailliste anglais a cru, pendant de longues années, de 1920 à 1940, que la révolution communiste n'était qu'une révolution socialiste, agressive et brutale, il est vrai, voire sangui- naire, mais appelée à s'adoucir avec le temps. Ministre d'un cabinet de coalition pendant la guerre, puis pre- mier ministre de 1945 à 1951, M. Attlee commença à douter de cette perspective et à expliquer autrement que par les excès du régime tsariste les excès du régime de Staline. Voici qu'il espère maintenant avoir raison avec les Chinois là où il a eu tort avec les Russes. Les communistes chinois sont des communistes nationa- listes qui poursuivent des réformes de structure à la suite de Sun Yat-sen, trahi par un Chiang Kai-shek. Si l'on est patient et poli à l'égard de Pékin, jusqu'à ce qu'il purge son complexe d'agressivité, il s'apercevra, en temps et lieu, que l'Occident n'est pas l'ennemi impérialiste qu'il croyait, et qu'il y a moyen de coexister avec lui dans la liberté de commerce et la paix inter- nationale.

M. Attlee, si occupé soit-il, doit de temps à autre se faire lire la *Pravda*. Il a dû y apprendre, par exemple, que peu après son retour, une étoile de toute première grandeur s'est mise à briller d'un nouvel éclat dans le firmament de la Chine. Il s'agit du camarade Liu Chau- chi, un des plus grands théoriciens du marxisme, auteur de la nouvelle constitution de la république populaire de Chine, nouveau président du comité permanent du Congrès national du peuple, source de tout pouvoir législatif et administratif. Qui plus est, Liu Chau-chi est l'interprète officiel, pour le monde communiste, de la théorie des nationalismes, autrefois la tâche même de Staline.

Si cet événement politique ne suffisait pas à dessiller les yeux de tous les partisans de M. Attlee, ils n'auraient qu'à parcourir la *Pravda* des jours qui suivirent la pro- clamation, le 20 septembre, de la nouvelle constitution chinoise. Non seulement des pages et des pages, mais des numéros entiers y sont consacrés aux grandes fêtes qu'on organisa à l'occasion du cinquième anniversaire de la république populaire de Chine. Y prirent part toutes les démocraties populaires, représentées non par leurs ambassadeurs à Pékin, mais par de brillantes

délégations gouvernementales, dont la plus extraordinaire était celle de l'U. R. S. S. Jamais le Kremlin ne s'était tant mis en frais. Sa délégation comprenait les plus grands noms: Khrushchev, secrétaire du parti communiste de l'U. R. S. S.; Bulganine, premier vice-président du conseil des ministres; Mikoyan, autre vice-président; Chvernîk, président des syndicats; Alexandrov, ministre de la culture; Chepilov, rédacteur en chef de la *Pravda*. Il y manquait Malenkov, Voroshilov et Molotov, qui participèrent, le 1^{er} octobre, à l'étonnante réception de l'ambassade chinoise à Moscou.

Après ces ardents baisers de Moscou et de Pékin, ne croiront à la froideur de leur alliance que ceux qui veulent y croire.

Nous voudrions de plus relever ici une observation de M. Attlee, qui n'est pas d'ordre politique, mais d'ordre religieux, et sur laquelle la grande presse, encore une fois, a fait silence. Après avoir dit qu'il avait assisté à des services religieux, M. Attlee a déclaré qu'il avait remarqué en Chine « une antipathie à l'égard des missions étrangères, mais que cette antipathie était fondée sur le nationalisme ».

Mao Tse-tong peut se frotter les mains de joie. Il ne pouvait trouver meilleur porte-parole pour colporter à travers le monde que la liberté religieuse existe en Chine. Les prêtres présentés à M. Attlee étaient deux renégats, le Père Li Yin-tao et le Père Ma Wen-

chun. Libre à M. Attlee de ne pas croire aux témoignages de milliers de missionnaires, tant protestants que catholiques, qui ont fait plus que passer deux semaines en cette Chine immense (car la Chine est grande...), mais qui y ont travaillé, ici et là et partout, pendant vingt, trente et quarante ans. Au lieu de visiter une prison propre et « sans mouches », il aurait pu demander à ses guides de lui montrer les trois cents prêtres chinois — et non « étrangers » — qui pourrissent dans les geôles, parce qu'ils ont refusé d'apostasier. A Shanghai, il aurait pu demander de voir S. Exc. Mgr Kiong; à Canton, S. Exc. Mgr Tang; à Pékin même, trente et un prêtres, et dans les autres villes les évêques et les 2,000 prêtres encore en liberté qui auraient pu le renseigner sur la véritable politique religieuse du gouvernement de Mao Tse-tong.

Faut-il donc croire que M. Attlee ignore les grandes leçons de l'histoire et ne sait pas que les persécuteurs — des empereurs romains à Hitler, en passant par Henri VIII, le meurtrier de saint Thomas More — ont toujours prétexté la raison d'État et le nationalisme pour couvrir leur volonté de domination? Puisque, dit-on, M. Attlee lit la Bible, c'est à la Bible que nous le renverrons. Lorsqu'on voulut faire condamner le Christ à la mort de la croix, les scribes et les pharisiens l'accusèrent devant Pilate de soulever le peuple contre César. Depuis lors, il en a toujours été ainsi.

Le rapport Dozois

Jean DESCHAMPS

M. Jean Deschamps, professeur à l'École des Hautes Études commerciales et adjoint au trésorier général de la Société des Artisans, s'intéresse depuis plusieurs années au problème de l'habitation.

DEPUIS LA PUBLICATION du rapport Curtis par le gouvernement fédéral en 1944, plusieurs commissions ou comités d'enquête ont repris l'étude du problème des taudis. Il en est sorti des lois fédérale et provinciale, mais peu de rapports ont été suivis de réalisations.

A Montréal, ce n'est pas la première fois qu'on retient l'attention du public et des administrateurs de la ville sur le problème des taudis et de l'habitation à loyer modique. Vers 1935, les journaux ont beaucoup parlé du projet Doucet préconisant la reconstruction des quartiers insalubres. Le projet Doucet réclamait, comme remède au chômage, l'abolition des taudis dans le quadrilatère formé par les rues Sherbrooke, Amherst, Sainte-Catherine et Papineau. Dans la même période, le *Board of Trade* et la Ligue du Progrès civique publiaient une étude intitulée: *A Report on Housing and Slum Clearance for Montreal*. Le Service d'Urbanisme revenait sur le sujet en 1942 et en 1944, avec des contributions extrêmement intéressantes signées par les architectes Percy Nobbs et Marcel Parizeau: « Éta-

blissement d'un programme de construction d'habitations pour les petits salariés »; « Utilisation des terrains vacants appartenant à la ville pour fins d'habitations ». On nous revient maintenant avec le rapport Dozois intitulé: « Projet de rénovation d'une zone d'habitat défectueux et de construction d'habitations à loyer modique ».

Rien ne manque dans la présentation du rapport Dozois: tableaux statistiques, graphiques, plans et hors-texte en couleurs, estimés du coût des travaux et de l'entretien du projet, etc. C'est un travail sérieux et complet.

*

Avant d'entreprendre l'examen du rapport, voici son contenu. Divisé en cinq parties, il démontre, dans la première, la nécessité d'éliminer les taudis et de construire des logements à Montréal. Il estime à 5,700 le nombre annuel des nouveaux logements nécessaires dans la ville. Ces nouveaux logements sont réclamés surtout pour les gens qui ont de faibles ressources, puisque 26.16% d'entre eux paient un loyer qui dépasse

le cinquième de leurs revenus. Pour circonscrire les zones de taudis, plusieurs critères ont été invoqués: les conditions sanitaires des bâtiments, leur âge, l'exiguïté des voies de circulation, l'absence d'espaces libres, voire d'air et de lumière. Le rapport cite dans la deuxième partie treize secteurs qui ont été examinés; celui qui fait l'objet de l'étude se trouve situé entre les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine, Saint-Urbain et Ontario. Il exclut de ce secteur les établissements commerciaux et les édifices publics qui se trouvent en bordure des artères commerciales mentionnées ci-dessus. Sur 528 bâtiments que contient le secteur décrit, 405 ont plus de soixante ans d'existence, soit 77% du total. Les 1,567 logements compris dans ce secteur présentent des conditions insalubres pour leurs occupants, sans parler du facteur moral: le casier judiciaire du secteur révèle qu'il s'y fait neuf fois plus d'arrestations d'enfants et six fois plus d'arrestations d'adultes que dans tout le reste de la ville.

La troisième partie discute du projet d'habitation et de son urbanisation. Sur un total de 36 acres, une grande part de la superficie (46%) servira aux voies de circulation, aux terrains de stationnement, etc.; une autre (38%) sera aménagée en parcs, terrains de jeux et espaces libres autour des maisons; le reste du terrain (seulement 16%) sera occupé par les bâtiments. L'étude démographique révèle qu'il y a dans ce secteur 1,383 familles, dont 82% comptent moins de 4 personnes. Les loyers sont en moyenne de \$29.63, alors qu'ils s'élèvent à \$36 pour toute la ville. On reconstruira 1,383 logements de 3 à 7 pièces chacun, suivant le barème d'une chambre par deux personnes, plus un salon et une cuisine par logement. Les loyers varieront entre \$18 et \$74, selon les revenus de la famille. Les services de chauffage, d'eau chaude, de réfrigération seront ajoutés à ce montant. Ces logements seront répartis entre seize bâtiments comportant jusqu'à douze étages de haut. Le rapport Dozois déclare à ce sujet:

— C'est le seul type d'habitation qui permette de reloger, au même endroit, les familles demeurant dans le secteur donné, une fois qu'on a tenu compte des exigences en espaces libres.

— C'est le seul type d'habitation qui permette de grouper le nombre de familles nécessaires pour assurer la réalisation économique d'un projet d'habitations à loyer modique, dans ce secteur central de la ville.

— C'est le seul type d'habitation qui permette de mettre de côté l'usage exclusif et pénible des escaliers et d'utiliser avec avantage un système d'ascenseurs, dont l'expérience à l'étranger a démontré la facilité de conduite, l'efficacité et la sécurité, particulièrement pour les enfants.

La quatrième partie du rapport traite de l'aspect financier. Prenant pour base l'évaluation présente des bâtiments de ce secteur et multipliant celle-ci par le coefficient 2.05 obtenu lors des expropriations récentes de la rue Dorchester, le rapport Dozois estime que le coût total des expropriations sera de \$7,800,000. Une partie du terrain sera revendue au prix de \$2,600,000, tandis que la différence sera absorbée en parts égales

par la ville et le gouvernement fédéral. Si l'on ajoute au prix du terrain le coût d'aménagement des lieux et de construction des bâtiments, le projet complet coûtera \$18,800,000, dont les trois quarts seront financés par la Société centrale d'Hypothèque et de Logement et le reste par la ville, soit \$4,700,000. Notons en passant que les pertes ou les profits découlant de l'exploitation du projet sont assumés dans les mêmes proportions par les mêmes corps. L'estimé des opérations financières pour cinquante ans détermine un déficit de \$2,900,000 pour la ville de Montréal.

Le rapport Dozois se termine par les recommandations suivantes: autorisation du gouvernement provincial permettant à la ville de Montréal de se prévaloir des avantages de la Loi nationale d'habitation; création d'une commission chargée de l'exécution et de la gestion du projet; sollicitation de l'aide financière du gouvernement provincial.

*

Le rapport n'a pas manqué de soulever l'intérêt public en même temps que de violentes oppositions. L'ensemble de la population accueille assez favorablement le projet, et l'on entend un peu partout la réflexion: « Enfin, la ville va se décider à faire quelque chose pour les gens qui habitent des taudis! » Cette intervention de l'administration municipale dans le domaine de l'habitation est jugée comme une solution profondément malsaine, comme une erreur économique et sociale, par les adversaires du rapport Dozois. Solution de pensée socialiste, objecte-t-on, qui ne favorise pas la propriété privée, ni la famille canadienne-française. Solution trop coûteuse: ces sommes d'argent devraient plutôt être mises à la disposition des coopératives d'habitation.

Nous sommes en faveur des coopératives d'habitation, et il est très juste de dire que l'on aménagerait plus de logements avec les mêmes capitaux par la formule coopérative qu'avec le projet Dozois. Mais le problème de l'habitation dans une grande ville comme Montréal, Boston ou Philadelphie comporte plus d'un aspect; c'est une erreur que de travailler sur une seule solution. A cause de sa complexité, le problème du logement dans les grandes villes présente plusieurs éléments de solution, et nous croyons pour notre part que le rapport Dozois répond à un de ces éléments. Depuis huit ans que nous étudions le problème, que nous examinons des projets d'habitation, tant publics que coopératifs ou capitalistes, au Canada comme aux États-Unis, nous ne craignons pas d'affirmer que l'entreprise privée n'a jamais réalisé un programme d'une certaine envergure pour la démolition des taudis et la construction de logements à loyer modique.

On voit bien dans certaines villes, même à Montréal, quelques grandes entreprises procéder à l'expropriation de vieilles bâtisses pour l'agrandissement de leur éta-

blissement commercial ou la construction de leur immeuble, tels Dupuis Frères, la compagnie Eaton, la Société des Artisans, etc. Ces démolitions de taudis se pratiquent sur une bien petite échelle. Nous ne connaissons qu'un seul projet gigantesque, celui de la plus puissante corporation financière en Amérique, la *Metropolitan Life Insurance Co.* Dans les années 1930-1940, cette compagnie d'assurance entreprit la démolition d'un vaste secteur de taudis à New-York, pour y reconstruire des logements qui devaient être loués à prix modique. Elle construisit ses logements, qui abritent aujourd'hui une population d'environ 75,000 personnes, sur le terrain de Parkchester. Mais les loyers durent être majorés énormément et devinrent inaccessibles aux familles de faibles revenus. La *Metropolitan* n'entreprit plus jamais rien de semblable au projet de Parkchester. Peut-être que la ville pourrait effectuer les expropriations du secteur mentionné et revendre les terrains pour y laisser construire de vastes maisons de rapport « chics », telles que le Château, les appartements Trafalgar, Croydon, etc., ou encore des hôtels, des immeubles à bureaux. Mais il n'est aucunement sûr que l'entreprise privée s'intéresse à ce site, ni qu'elle trouve le prix d'acquisition convenable et le projet rentable. L'exécution d'un tel plan ne coûterait-elle pas plus cher à la ville de Montréal, qui ne recevrait pas le subside de 50% du gouvernement fédéral, lequel devrait consentir certains privilèges aux entreprises privées ?

Lorsque l'entreprise privée se révèle impuissante, l'État, dont le rôle est d'assurer le bien commun, doit intervenir. C'est le cas à propos des quartiers insalubres et de la construction de logements à loyer modique. Depuis dix ans, nous avons connu une période de prospérité sans égale. La construction de maisons, favorisée par des lois provinciale et fédérale, a atteint des sommets jamais connus auparavant. Les taudis se sont-ils vidés ? En 1941, il y avait à Montréal 201,897 logements selon les statistiques officielles. De 1941 à 1954, — soit en treize ans, — il s'est construit 95,375 nouveaux logements, soit une augmentation de 47%, alors que la population a augmenté d'environ 15%. Même en considérant les 40,000 logements qui manquaient en 1941, on ne constate pas l'abandon par leurs occupants des 20,000 logis insalubres. Les taudis, parce qu'ils coûtent peu à leurs propriétaires, se louent toujours à des taux inférieurs à la moyenne et ils trouvent toujours des preneurs. D'ailleurs, on observe qu'en temps de crise, alors qu'il y a cinq à sept pour cent de logements libres, les taudis demeurent encore occupés.

Le projet Dozois apporte une contribution nécessaire au problème du logement à Montréal. Il a sa place dans le plan directeur de la ville, par la restauration d'un quartier domiciliaire, par l'aménagement de parcs, de terrains de jeux et d'espaces libres autour des bâtiments, par la création de voies rapides de circu-

lation autour du secteur choisi et l'installation de terrains de stationnement. C'est une solution au problème des taudis. Le rapport n'a de signification qu'en fonction de tout le plan directeur de la ville. Il ne se présente pas comme la clé du problème du logement à Montréal.

L'habitation implique des exigences d'ordre familial quant au nombre et à l'agencement des pièces, mais aussi d'ordre social et économique. Les coopératives d'habitation, par exemple, auront beau accomplir des prodiges en ce qui concerne les prix de construction et l'accès à la propriété, si le site de l'habitation n'est pas pourvu des services essentiels à l'existence de la famille: aqueduc, égout, école, etc., le résultat demeurera insuffisant. Si l'on multiplie les maisons par centaines dans les quartiers périphériques, sans les relier à la ville par des voies de circulation rapides, on ne fait que créer de nouveaux problèmes. Le problème de l'habitation en implique une multitude d'autres, et chaque élément de solution doit s'intégrer dans le tout. Cela signifie qu'avant d'entreprendre toute initiative, on doit avoir réglé les conditions et le milieu dans lesquels elle se situera.

Est-ce à dire que nous acceptons le rapport Dozois sans réserve ? On sait que notre position de principe est claire: en raison du bien de la communauté et de l'impuissance de l'entreprise privée, nous appuyons toute intervention raisonnable de l'autorité publique dans ce domaine. Nous regrettons cependant que les auteurs du rapport n'aient pas fourni plus d'efforts pour trouver un type de bâtiments autre que celui de 12 étages ou de 82 logements, qui ne nous paraît pas tellement en accord avec les besoins des familles. De leur projet nous critiquons donc l'uniformité: il ne présente que de vastes maisons de rapport. Sur ce point on a imité servilement les projets de New-York, tels que les *Vladeck Houses*. Les réalisations d'*Old Harbor Village* à Boston, de *Lincoln Heights* à Washington conviennent beaucoup mieux à des familles normales que ces immenses bâtiments. Nous croyons qu'on pourrait loger le même nombre de familles dans le secteur en construisant des bâtiments de structures diverses, même s'il fallait sacrifier un peu d'espace en augmentant le pourcentage de la surface occupée. *Regent Park*, à Toronto, offre des types de construction plus intéressants pour des familles: aucune habitation ne dépasse quatre étages, et il y en a plusieurs à deux et trois étages.

Pour terminer, nous voulons attirer l'attention sur l'organisme chargé de l'exécution du programme de construction de logements à loyer modique. La commission d'habitation devra se composer de membres réputés pour leur droiture et leur compétence. Nous insistons d'une façon particulière sur la droiture, parce qu'il s'agira de postes où l'honnêteté des personnages sera continuellement prise d'assaut. Chacun sait que la construction des immeubles publics coûte beaucoup

trop cher. Il faudra choisir des hommes incorruptibles qui rechercheront, avec les prix les moins élevés, les meilleures normes de construction.

*

Le rapport Dozois constitue un travail remarquable et il commande une action immédiate. Le gou-

vernement de la province de Québec en appuiera les recommandations lors de sa prochaine session. Cessons d'encenser ou de combattre les auteurs du rapport. Réclamons des administrateurs de Montréal une action prompte et efficace. Trop de projets ont déjà connu, le jour de leur publication, un enterrement de première classe.

École de ténèbres

Bella V. DODD

JE REVOIS les collines de mon enfance, un village ensoleillé d'Italie, l'église: les femmes sont d'un côté, les hommes de l'autre; ceux-ci, un genou seulement sur la dalle et le menton dans le creux de la main. Une procession traverse les champs qu'embaument les violettes; un berger garde ses brebis; une petite fille chasse les papillons. Voici la maison recueillie dans la nuit qui tombe; nous récitons le chapelet; sous le halo de la lampe, grand-père paraît si vieux, si vieux à mes yeux d'enfant...

La séquence des retours arrière change brusquement. Je me revois à la tête de lignes de piquetage exhortant, encourageant, apostrophant. Je harangue les foules dans les parcs et au coin des rues. Je fais la campagne électorale pour l'*American Labor Party*, demandant de meilleures écoles, demandant de meilleures habitations, demandant de meilleures conditions de travail, demandant de meilleurs salaires, demandant... demandant... Avocat-conseil du parti communiste, je travaille dans les coulisses du Congrès de Washington et de l'Hôtel du Gouvernement d'Albany (New-York), poussant tel projet de loi, combattant tel autre, me ménageant des rendez-vous, promettant un appui électoral, discutant, conseillant, manœuvrant. Me voici assise au Comité national du parti communiste: on décide quels candidats appuyer aux élections; on déclare finie la lune de miel de la grande alliance entre la « démocratie capitaliste » et la « démocratie populaire »; on limoge le chef du parti, Earl Browder; on complète le massacre des Noirs américains afin de hâter ailleurs le cours de l'histoire et de précipiter la victoire inéluctable du prolétariat universel...

Rien dans ma première enfance ne laissait présager un pareil avenir. Que s'était-il donc passé? Ma famille avait émigré du petit village italien, assoupi sous la canicule, vers la plus grande ville du monde. Et, entre la petite fille qui chassait les papillons et la femme qui siégeait sur le *politburo* américain, il y avait eu l'école neutre.

Nous étions dix enfants à la maison. Écrasés de travail, nostalgiques, abandonnés à eux-mêmes, mes parents cessèrent peu à peu de fréquenter l'église où ils ne retrouvaient ni l'atmosphère ni les traditions

Bella V. Dodd est juriste et professeur de sciences politiques à l'Université Saint John's de Brooklyn. Un des chefs les plus notoires du mouvement communiste aux États-Unis, elle siégea au Comité national, de 1944 à 1948. Son histoire, qui s'intitulera A School of Darkness, paraîtra cet automne chez Kenedy (New-York). On jugera, par le présent article, de l'intérêt qu'offrira cette École de ténèbres.

religieuses de leur pays. Ma mère cependant priait sans cesse; elle nous enseigna l'habitude des oraisons jaculatoires; et dans chaque chambre à coucher, elle avait accroché un crucifix et des images saintes.

A la petite école, où l'on s'amusait d'abord de mon accent, je me plongeai dans les études, décidée à faire ravalier leurs brimades à mes compagnes. J'étais avide et curieuse. J'appris des faits, beaucoup de faits, toujours des faits. Mais je n'appris rien au sujet de Dieu. A l'école supérieure non plus. Mais des faits, beaucoup de faits, toujours des faits... A *Hunter College*, non plus. Des faits, beaucoup de faits, toujours des faits... Je me souviens d'un professeur qui prenait dix minutes tous les jours pour nous parler de Dieu. Il dut cesser cette pratique, déclarée « anticonstitutionnelle ». Il y avait aussi un instructeur de gymnastique qui ne perdait pas une occasion de me rappeler que j'avais été baptisée enfant de Dieu. C'étaient là de rares exceptions.

Prononcez le nom de Dieu, et aussitôt vous jetez un froid; expliquez le monde comme une création de Dieu, et aussitôt vous vous attirez des sourires. Parler de Dieu est une naïveté ou une insolence que doit s'interdire toute personne cultivée et bien élevée. Des faits, beaucoup de faits, toujours des faits. Évitez surtout de rêver de métaphysique. Ne soyez pas dogmatique.

Il est impossible toutefois, surtout à un enfant, de ne pas faire de métaphysique. Pour respirer, l'intelligence a besoin de principes premiers, comme les poumons, d'air pur. Je m'aperçus assez tôt que cette éducation, négatrice de Dieu, exaltait la liberté de l'intelligence au-dessus de toute entrave. Garder l'esprit ouvert à tous les courants, à tous les contraires, à tous les rythmes: tel était l'unique dogme. Et ainsi faire son miel de toutes les fleurs. N'être convaincu de rien, si ce n'est de ce qui peut se toucher, se calculer, se mesurer, de ce qui peut se prouver par la méthode d'induction ou encore s'exprimer par une formule mathématique, chimique ou physique. En même temps que je confondais dans ma cervelle de jeune fille largeur

d'esprit et indifférence à la vérité, j'érigerais dans mon cœur un autel à la fraternité humaine et, tous les jours, j'y venais déposer mes offrandes et mes sacrifices à la cause des Noirs, des Juifs et de toutes les minorités. Je devins très populaire.

A *Hunter College*, une catholique, Hannah Egan, me dit un jour: « Bella, depuis que tu deviens populaire et que tu réussis si bien en classe, tu t'en vas droit chez le diable. » Piquée au vif, je me raisonnai: « Il y avait incompatibilité entre la foi et la science. D'ailleurs, Hannah Egan était une vieille fille dépitée et frustrée qui avait peur de la joie de vivre. C'est pourquoi elle croyait à l'enfer. »

A la maison, je voyais ma mère qui priait, et le lampion allumé devant l'image de la Vierge. Si j'avais osé lui dire que... Elle n'aurait rien compris, la pauvre femme, si généreuse, si bonne, si dévouée, mais ignorante, née dans des régions et à une époque où la science commençait seulement à dissiper les fantômes du folklore religieux. Elle m'aurait dit de prier la sainte Vierge, qui n'était, en somme, que le symbole de l'Idéal féminin. La religion catholique avait autrefois rendu de grands services; elle avait autrefois organisé l'Europe; elle avait autrefois bâti des cathédrales et des universités. Aujourd'hui, il fallait une doctrine plus claire, plus concrète, plus collée aux faits, moins irrationnelle. Les mystères chrétiens avaient chassé les mythes païens. A son tour, la lumière de la science tassait les ombres mystiques. La critique avait tiré au clair ce que la bible avait recueilli de belles légendes; l'histoire comparée des religions, ce que les sacrements retenaient de la magie des primitifs; et la psychiatrie, ce que la morale chrétienne contenait de défenses et de tabous. La religion était une explication trop facile de l'univers. Et elle était, chez ma mère que j'aimais tendrement, le miroir d'une civilisation infantine et ressemblait à ces trotinettes dans lesquelles on place les bébés qui ne peuvent encore marcher tout seuls.

Voilà le type de jeune fille que les citoyens de New-York avaient contribué à former à coups de milliers de dollars: première de classe, bachelière couverte de lauriers, présidente du Conseil des étudiants, membre de la *Phi Beta Kappa Fraternity*, pleine de vanité, de suffisance et d'orgueil inconscient, en rupture avec tout un passé.

On lui avait dit de partir de zéro: elle partait de zéro. Puis de reconstruire dans l'enthousiasme et la liberté: elle s'appropriait à reconstruire dans l'enthousiasme et la liberté. Le soleil répandait déjà son or sur sa vie...

Pendant que je prendrais ma maîtrise en sciences politiques à Columbia et que j'étudierais le droit à l'Université de New-York, j'étais invitée à donner des cours à *Hunter College*. Et je n'avais pas vingt ans. Nietzsche avait écrit dans *Aurore*: « Il y a maintenant peut-être dix à vingt millions d'hommes parmi les différents peuples de l'Europe qui ne croient plus en

Dieu. Est-ce trop demander que de vouloir qu'ils se fassent signe? » Ils se faisaient signe non seulement en Europe, mais ici, en Amérique.

Mon droit terminé, je fis un voyage en Europe. Face aux nationalismes qui s'exacerbaient, aux dictatures qui s'imposaient, aux divisions de classes qui se durcissaient, seul le communisme, avec toute sa littérature de combat et de redressement, me semblait présenter une explication solide, cohérente du capitalisme et une nouvelle échelle de valeurs. De retour à *Hunter College*, je me consacrai de plus en plus aux cercles d'études et au mouvement ouvrier. Je commençai à organiser, avec l'aide des communistes, la puissante *Teacher's Union*, qui devait, instrument incomparable d'infiltration, noyauter de communistes et de sympathisants écoles, collèges, universités, et, par des techniques rusées d'abordage, réussir à placer au moins une demi-douzaine de professeurs communistes dans les universités canadiennes. La *Teacher's Union* poussa des racines si profondes dans le système scolaire de la ville de New-York que l'état crut nécessaire d'intervenir. Il institua une enquête connue sous le nom d'enquête Rapp-Coudert. Ce furent des journées de gloire pour le parti communiste. Six cents témoins furent sommés de comparaître. Grâce à une de nos créatures, la liste des témoins nous était fournie une semaine d'avance. Les plus compromis d'entre eux disparaissaient, tombaient malades, donnaient leur démission. Nous en avons qui avaient voyagé en U. R. S. S., d'autres qui avaient étudié à Moscou. Les moins compromis déposeraient, mais seulement après avoir été avertis des réponses à donner, des silences à garder, et même des parjures à commettre; telle fut la consigne pour V. J. McGill. A tous on assurait l'appui d'une salle comble de sympathisants qui murmuraient, remueraient, manifesteraient. L'avocat, lui, se lèverait quand on lui signifierait de s'asseoir, et continuerait à parler quand le juge lui enlèverait la parole. L'enquête fut un échec. Et le parti communiste me serra sur sur son cœur.

J'avais déjà, à ce moment, pris la décision de quitter l'enseignement: « Bella, me dit le président du collège, tu es folle. Tu as déjà treize ans d'enseignement à ton compte (1926-1938). Tu gagnes un très bon salaire. Un brillant avenir t'attend. Nous sommes en pleine dépression... Songe bien à ce que tu fais! » Son raisonnement me laissa froide. Je méprisai même cette argumentation, car mon salaire et ma sécurité, au milieu de la misère universelle, me donnaient des remords. Je travaillerais donc pour le *Labor Party*, en attendant de m'affilier ouvertement au parti communiste à titre d'avocat-conseil, à la condition toutefois qu'on réduise encore une fois mon salaire. Telle était ma ferveur marxiste que je ne pouvais concevoir un chef moins généreux qu'une laveuse de vaisselle que je connaissais et qui, chaque mois, versait au fonds de grève du parti une semaine de son salaire. J'aurais eu honte.

Le dimanche, j'étais debout de grand matin pour « sanctifier » ma journée d'une façon utile. Je faisais plus que parler à un troupeau docile; j'aidais le pauvre monde. J'étudiais des rapports. Je prenais des décisions. J'organisais des soupes populaires et des quêtes pour des organisations communistes, para-communistes, pro-communistes. Je compulsais surtout les dossiers des hommes politiques. Ce n'était pas une demi-heure que je donnais à un bon Dieu imaginaire, mais toute la journée que je passais dans une salle à préparer non pas le royaume du ciel, mais le royaume vrai de la terre, qu'inaugurerait non pas une parousie de théologiens, mais le Grand Soir des militants marxistes. Assoiffée de justice sociale, je faisais des rêves fous. Je voyais les rues propres. Je voyais chaque famille logée dans sa maison pleine de soleil. Je voyais des parcs. Je voyais les usines dans le vert. Je voyais des hôpitaux où une chambre attendait tout malade. D'ailleurs, la science abolirait un jour la maladie. Il n'y avait dans ma cité harmonieuse ni pauvres dans les taudis, ni mendiants dans les rues, ni ivrognes au bord des trottoirs, ni claques-dents aux soupes populaires, ni financiers ventrus et repus à la bourse.

J'avais épousé, dans une cérémonie civile, un *gentleman* du Sud. Il finit par divorcer (1940) d'avec une femme engagée si à fond dans le combat communiste, vouée corps et âme à la construction d'une ville-mirage. Mes parents étaient décédés. J'avais brisé avec ma famille. Mon mari, mon père et ma mère, mes frères et mes sœurs, c'était le parti communiste, et lui seul. En 1944, j'étais appelée à siéger au Comité national du parti communiste.

On croira peut-être que je me sentis comblée et récompensée à cette nouvelle. Non. J'étais plutôt soulevée à la pensée que j'allais pouvoir dorénavant me consacrer à des tâches encore plus essentielles. Ce zèle naïf fut mon salut. Les écailles commencent bientôt à me tomber des yeux. Restée dans les rangs, il est tout probable que je serais encore aveugle.

Au « petit Kremlin » de la 13^e Rue, le train de vie que menaient les membres du Comité national me réserva une première surprise. Habituee à voir les « pioupious » du parti se sacrifier sans compter, je m'aperçus que l'état-major se la coulait douce: servantes à la maison, pistes de course, hôtels chics, restaurants réputés, clubs de nuit, rien n'était trop bon pour eux. Je restai bouche bée. C'était la substance du petit peuple honnête et laborieux qu'ils dévoraient.

Je me rendis compte assez tôt que, même parmi les dirigeants, ils n'étaient que quelques-uns à savoir d'où émanaient les mots d'ordre. Rien n'est moins démocratique qu'un comité national du parti communiste; et rien n'est plus dangereux que de croire que le parti communiste forme un parti politique comme les autres, alors qu'il est tout entier aux ordres de l'U. R. S. S. A plusieurs reprises, je demandai des dossiers sur le problème du logement, sur l'hygiène publique, sur les

hôpitaux, sur les programmes de sécurité sociale: « Voyons, Bella, tu sièges maintenant au Comité national. Ne sais-tu pas que le parti communiste n'est pas le parti de la réforme, mais le parti de la révolution? » Je manquais de sens révolutionnaire.

Je recommençai à croire au diable avant même que de croire en Dieu, voyant avec quel machiavélisme le parti était prêt à nouer des ententes avec n'importe qui, républicain ou démocrate, ange ou démon, pourvu que fussent servis les intérêts communistes. La collusion du parti avec la pègre la plus crasse m'effraya, bien que j'eusse dû aisément comprendre qu'un matérialiste est un bon coucheur pour un autre matérialiste quel qu'il soit. Lors de l'élection de Vito Marcantonio, en 1946, dans le fameux district n° 18 de New-York, la pègre tua son adversaire politique, Joseph R. Scottoriggio, le matin même du scrutin. J'en avais été avertie la veille, sans y croire.

J'assistai à la séance du Comité national, au lendemain de la fameuse lettre de Jacques Duclos, qui mettait fin à une période de « coexistence pacifique » avec le monde capitaliste. Earl Browder, parrain de cette politique d'entente, méritait la corde. Il avait pu rendre service, mais avait fait son temps. Il fallait se débarrasser de ce vieil instrument inutile et laisser savoir au monde entier, par le langage des faits, que le vent avait tourné, et que l'ennemi n° 1 avait toujours été l'allié de la veille, c'est-à-dire le capitalisme américain. Ce procédé s'appelait purifier et fortifier les cadres du parti. On devait nous expliquer que les États-Unis, dernier repaire de la « démocratie bourgeoise », ne crouleraient qu'en dernier, et qu'il fallait pour le moment penser à une dialectique qui, sacrifiant l'ouvrier américain, avancerait la révolution du prolétariat. Or, aux yeux du monde, le prolétaire américain, c'est le Noir. On réclamerait donc, pour les Noirs américains, le droit de disposer d'eux-mêmes dans les états du Sud, et d'y créer leur république. C'était ni plus ni moins les envoyer à l'abattoir. Car on comptait sur l'intervention de l'armée américaine. On aurait beau jeu alors de dénoncer avec violence: en Asie, le colonialisme; en Afrique, l'intolérance des Blancs; en Europe, la démocratie américaine. Quand on songe, après coup, à la manière dont on s'est servi du procès Rosenberg pour orchestrer la propagande anti-américaine à travers le monde entier, on tremble à la pensée de ce qui serait arrivé si les Noirs américains n'avaient eux-mêmes repoussé de toutes leurs forces ce projet. Je ne pouvais marcher. Et je le fis savoir.

On ne m'expulsa pas du parti. Mais pendant deux ans, dans un pays libre où chacun peut aller et venir comme bon lui semble, je vécus dans la terreur. Le parti posta une autre secrétaire à côté de ma secrétaire. Elle notait les allées et venues de tous mes clients, vérifiait les appels téléphoniques, ouvrait même mon courrier. Une étude d'avocat avait été transformée en une geôle où tremblait une femme toujours fidèle à

l'idéologie marxiste, mais rebelle aux tactiques de ses chefs.

Affolée, je demandai au Comité national de me laisser partir, de me laisser libre, de me laisser me consacrer de nouveau au mouvement ouvrier. Je n'exigerais aucun salaire. C'est alors que Green, secrétaire du parti, aujourd'hui en prison, me répondit: « Bella, personne ne quitte le parti communiste! » Je craignais pour ma vie. Je savais que la police secrète *russe* était à mes trousses, et cela dans mon propre pays. Je n'osais me confier au *F. B. I.*; car, au fond de mon cœur, je croyais encore au marxisme et ne voulais le trahir. Je regardais souvent par la fenêtre de mon étude. Mai éclatait dans le parc voisin. Je songeais au suicide.

Au lieu de me liquider, le parti décida, un soir de juin 1949, de me radier de ses rangs. Le bref d'expulsion m'accusait d'être antinoire, antiportoricaine, anti-sémite, antiouvrière. J'entendais, dans mon imagination, siffler ces mots comme autant de balles du peloton d'exécution.

J'étais maintenant seule dans ce New-York immense, seule comme dans un désert. Mes amis communistes, disparus. Mes amis « libéraux », disparus. Mes amis juifs, disparus. Au milieu de cet abandon, Dieu vint à moi. Dans les métros et les autobus, je me surprénais à écrire dans la paume de ma main son nom sacré, et à murmurer les invocations à la Vierge et au Sacré Cœur que ma mère m'avait apprises. C'est donc elle, après toutes ces années, qui finissait par avoir raison, et non les livres, ni les professeurs, ni les théoriciens du marxisme.

A l'automne de cette année, me trouvant à Washington, j'allai rendre visite à une de mes vieilles connais-

sances, un député au Congrès. Je m'ouvris à lui de l'état de mon âme. « Vous devriez vous montrer à un prêtre », me dit-il, comme Notre Seigneur au lépreux guéri. Et il me fixa sur-le-champ un rendez-vous avec Mgr Fulton Sheen. Le soir même, je m'en fus à Chevy Chase. Dans la salle d'attente, les minutes me parurent une éternité. Je voulais parler à Mgr Sheen; mais quand il parut, je fondis en larmes et ne trouvai rien d'autre à lui dire que: « On dit que je déteste les Noirs! Ce n'est pas vrai! » Il ne me répondit rien. Du moins, je ne me souviens de rien. Il me laissa pleurer. Et voici qu'à mon insu je me trouvais à genoux devant une statue de la sainte Vierge, dans sa petite chapelle. Il me donna un chapelet et m'invita à venir le voir à New-York, durant l'hiver. Je repris l'avion.

L'hiver venu, je ne tins pas parole. Pendant plus de deux ans encore, j'errai, pauvre, malade, indécise, déchirée. Un espoir cependant brillait au fond de ma nuit. Découragée, je trouvais la paix en entrant dans une église et en regardant la Vierge, ses deux bras ouverts, et le tabernacle silencieux où veillait l'Amour infini. « Mon Amour ne dort pas... » Il me répétait: « Ce que vous faites au plus petit d'entre les miens en mon nom, c'est à moi-même que vous le faites. » Je retrouvais la dignité de l'homme dans sa création, sa liberté dans sa dépendance de Dieu, son unité dans le Corps mystique du Christ, sa rédemption, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle... Je récitais de nouveau tout le credo.

N'ayant pu retrouver mon acte de baptême, je fus baptisée sous condition par Mgr Fulton Sheen, le lundi 7 avril 1952.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES À CHICOUTIMI

Albert PLANTE, S. J.

LA FÉDÉRATION des Commissions scolaires catholiques du Québec a tenu, les 8, 9 et 10 octobre, son congrès annuel à Chicoutimi, dans la toute nouvelle salle académique du Séminaire, salle splendide qu'envieraient bien des institutions de Montréal ou d'ailleurs, si elles la voyaient, et qui est un symbole du dynamisme de la région du Saguenay. Cette région n'est pas seulement dynamique. Elle est aussi — comme on le sait — fort hospitalière. D'autres centres se sont joints à Chicoutimi pour rendre agréable le séjour des visiteurs. C'est ainsi qu'une réception a été offerte aux dames, le samedi après-midi, par les commissaires d'écoles de Jonquière et de Kénogami, après une visite de la région, et que, le lendemain, les congressistes et leurs épouses ont été reçus à Arvida par les commissaires d'écoles et la compagnie d'aluminium, après une brève excursion qui avait permis

d'admirer la plus récente école de la ville ainsi que le décor de Shipshaw. Au cours de cette réception du dimanche, M. le chanoine Victor Tremblay, président de la Société historique du Saguenay, a parlé du « royaume » saguenéen avec érudition, amour et fierté. Si toutes les régions avaient de pareils connaisseurs et de pareils propagandistes, que de détails le moindre voyage ferait découvrir!

C'était le troisième congrès de la Fédération auquel j'avais le plaisir d'assister. Ce congrès a été moins substantiel que ceux de Québec et des Trois-Rivières, surtout à cause du temps consacré à la discussion de problèmes relatifs aux modes de procéder; le fait ne doit pas trop surprendre dans une organisation encore jeune dont la constitution reste susceptible de perfectionnements. Moins substantiel que d'autres, le congrès a été tout de même intéressant. Il est facile de prouver

cet avancé en donnant simplement une idée du questionnaire préparé pour faciliter le travail des deux comités d'étude, urbain et rural. Le but de ce questionnaire était « d'attirer l'attention des comités sur certains aspects plus importants ou plus litigieux » du mémoire présenté par la Fédération à la Commission Tremblay. Voici quelques-uns de ces aspects, proposés sous forme de questions: propriétaires et locataires en regard de l'élection au poste de commissaire d'écoles; fusion de certaines commissions scolaires; prolongation, jusqu'à seize ans, de la période de fréquentation scolaire obligatoire; problème des institutrices non diplômées; création de zones territoriales de taxation et institution d'un système général d'évaluation technique de la propriété foncière; généralisation, dans toute la province, de la taxe de vente pour l'éducation; possibilité qu'un octroi statutaire égal à 75% des salaires du personnel enseignant suffise à financer l'enseignement, de la première à la septième année, abstraction faite des dépenses de construction qui pourraient continuer d'être financées par des emprunts à long terme, et d'une façon plus avantageuse si le gouvernement créait un Office provincial du Crédit scolaire; participation de la Fédération des Commissions scolaires à l'administration du fonds d'éducation; représentation officielle des commissions scolaires au Comité catholique de l'Instruction publique.

Cette énumération suffit, à elle seule, à donner une idée précise des problèmes qui peuvent occuper des commissaires d'écoles. Chacun de ces thèmes pourrait exiger un article. Nous nous limiterons à deux questions: le statut légal des propriétaires et des locataires en regard de l'élection des commissaires; les problèmes financiers des commissions scolaires, en nous arrêtant, à cause de l'importance du sujet, aux modalités des octrois pour fins d'éducation.

Propriétaires, locataires, et commissaires d'écoles

« Y a-t-il lieu d'accorder à tous les citoyens le droit d'élire les commissaires d'écoles et d'être élus, qu'ils soient propriétaires ou non? Quelles seraient les réactions à une telle mesure dans votre milieu? » A en juger par la discussion que cette question souleva, elle fut une des plus « litigieuses », sinon la plus litigieuse, du questionnaire. Aussi mérite-t-elle une attention spéciale.

On lit à l'article 122 du code scolaire:

Les curés catholiques romains et les ministres du culte d'une autre croyance religieuse desservant une municipalité scolaire, bien que n'ayant pas qualité sous le rapport de la propriété; les contribuables y résidant, sachant lire et écrire et habiles à voter en vertu de l'article 125, sont éligibles à la charge de commissaires ou de syndics d'écoles.

Voici le premier paragraphe de l'article 125, l'article clef en la matière:

Pour avoir droit de voter aux élections des commissaires ou des syndics d'écoles, il faut être majeur, citoyen canadien, propriétaire de bien-fonds, ou être propriétaire d'un bâtiment construit sur un lot de terre appartenant à autrui, pourvu que le bien-fonds ou le bâtiment soit estimé au rôle d'évaluation en vigueur à au moins cinquante dollars pour les propriétaires résidant dans la municipalité et à au moins deux cents dollars pour les propriétaires résidant en dehors de la municipalité, être inscrit comme tel au rôle d'évaluation, et avoir acquitté toutes ses contributions scolaires.

Cette législation vaut pour toutes les commissions scolaires de la province, sauf pour celles de Montréal et de Québec, qui sont régies par une charte spéciale et dont aucun des sept commissaires n'est élu. (Voir les « Bills 8 et 9 », dans *Relations*, mars 1947, p. 65.)

Au moment où la législation déterminait les conditions requises pour avoir le droit de voter à l'élection des commissaires et celui d'être élu, la grande majorité de la population vivait sous le régime de la propriété agricole. C'est dire que, dans l'ensemble, les commissaires d'écoles représentaient la majorité des familles. Voici ce qu'écrit, au sujet des municipalités scolaires, M. Gérard Filteau, inspecteur d'écoles, dans son étude sur *les Constantes historiques de notre système scolaire* :

Elles ont constitué le premier élément de notre organisation scolaire. A cette priorité historique elles joignent une priorité d'autorité. L'État, il est vrai, les a constituées en vertu de sa législation, mais il ne leur a pas délégué leurs pouvoirs, il n'a fait que les reconnaître. En réalité, la municipalité scolaire n'émane pas du gouvernement, et la commission qui l'administre ne le représente pas, elle ne tire pas de lui son autorité... C'est la volonté d'association des intéressés qui est à l'origine de la formation de la commission scolaire... La source du pouvoir des commissions scolaires se trouve dans la délégation des pouvoirs que lui consentent les familles. (Voir, pour plus de détails, *Relations*, décembre 1952, p. 315.)

Si on admet, avec M. Filteau, que la commission scolaire est le prolongement de la famille, — il n'est que normal de l'admettre, — ne faut-il pas conclure que la notion de contribuable, telle que la définit notre code scolaire, rétrécit la portée pratique de cette position? Avec l'industrialisation de la province, qui a amené la multiplication des locataires, le lien est devenu beaucoup plus lâche entre les deux réalités *commissions scolaires* et *familles*. D'où la question posée aux congressistes, pour connaître leur avis ainsi que les réactions éventuelles dans leur milieu.

Les uns affirmèrent que les parents, en vertu de leur droit primordial sur l'éducation, devraient, même s'ils ne sont pas propriétaires au sens prévu par le code, avoir le droit d'élire les commissaires et celui d'être représentés au sein de la commission scolaire. D'autres furent d'avis que les locataires, payant des taxes indirectes pour l'éducation, ont droit à une certaine représentation. D'autres enfin, mettant l'accent sur l'aspect administratif du problème, — aspect de plus en plus complexe, il faut l'avouer, — s'opposèrent au changement, craignant que l'élargissement de l'article 125 n'amène — n'aurait-il pas été plus précis de dire: n'augmente? — l'anarchie financière dans les commissions scolaires, les locataires, même s'ils sont soumis à des taxes indirectes en faveur de

l'éducation, ayant moins de responsabilités que les propriétaires, qui ont à payer des taxes directes souvent élevées. Toutes les nuances de la discussion ne se trouvent pas dans ce résumé, mais je crois que celui-ci en exprime fidèlement la substance.

Il est intéressant de noter un autre argument en faveur du *statu quo*, argument qui n'a pas été signalé au cours de la discussion, mais qui m'a été fourni par deux commissaires: même avec la législation actuelle, le commissaire qui se présente à une élection doit souvent dépenser une somme non négligeable pour faire sa campagne; mettre les locataires sur le même pied que les propriétaires, ce serait courir le risque de multiplier les candidats et de rendre ainsi les élections encore plus coûteuses. Cet argument, même s'il ne touche pas au cœur du problème, a malheureusement une portée trop réelle. On sait, en effet, qu'il arrive aux rivalités politiques de passer du champ provincial au champ municipal et scolaire, et que la machine électorale a alors son rôle à jouer, ce qui n'est pas précisément démocratique.

On doit se réjouir de la discussion qui eut lieu au congrès de Chicoutimi. Il importe, en effet, de considérer avec attention tous les aspects d'un problème qui se trouve à mettre en évidence le rapport qui existe entre les commissions scolaires et les familles. *Relations* aura l'occasion de revenir sur le sujet.

Importance des octrois statutaires

Quatre des quatorze vœux du congrès concernent les problèmes financiers des commissions scolaires. Le premier demande de généraliser dans toute la province la taxe de vente de un pour cent et d'en faire bénéficier chaque commission scolaire d'après le nombre de ses élèves; le deuxième suggère de porter à 75% les primes de traitement des institutrices et des instituteurs du milieu rural et de verser lesdites primes assez tôt pour que les commissions scolaires puissent donner suite aux réclamations justifiées de leur personnel enseignant; le troisième propose de rendre statutaires les octrois pour la construction et la réparation des écoles; le quatrième exprime la même pensée au sujet des octrois pour le transport des élèves, en suggérant de les calculer d'après le nombre d'enfants et le nombre de milles à parcourir. Ces deux derniers vœux rééditent, d'une façon un peu différente, une demande faite au congrès de Québec, en 1952: « La Fédération des Commissions scolaires du Québec prie respectueusement le gouvernement de la province de Québec de faire établir par le département de l'Instruction publique un barème de distribution des octrois sur une base statutaire, conditionnée par les besoins des municipalités scolaires, tant pour la construction des écoles et les primes de traitement que pour toute autre subvention. »

Dans la série d'articles qui suivit le congrès de Québec, nous avons insisté sur l'importance des octrois

statutaires, vu que les modalités de la distribution des octrois pour fins d'éducation constituent actuellement un point névralgique dans notre législation scolaire. (Voir « Les faiblesses d'une loi », dans *Relations*, août 1953; « Éducation et octrois statutaires », oct. 1953.) Le sujet mérite qu'on s'y attarde quelque peu encore aujourd'hui. Nous le ferons en nous inspirant du mémoire présenté par la Fédération à la Commission Tremblay. Tout comme dans ses congrès, la Fédération a traité ce problème avec un souci évident de ne pas heurter inutilement le gouvernement; ce souci ne l'empêche pas toutefois de dire clairement ce qui assurerait le mieux l'autonomie administrative des commissions scolaires.

Dès la page 19 de son mémoire, elle pose un principe que d'aucuns oublient, hélas! trop souvent. Après avoir étudié dans une première section « Les problèmes actuels du fédéralisme canadien », elle aborde dans une deuxième « La position institutionnelle des corporations scolaires ». Voici le premier paragraphe de cette section, paragraphe qu'on peut considérer, à bon droit, comme le leitmotiv qui devrait revenir constamment dans toutes les discussions sur les problèmes financiers des commissions scolaires:

Les problèmes de l'autonomie d'un pouvoir public par rapport à un autre, tels que nous les avons examinés dans les trois chapitres précédents, se posent en partie dans un autre ordre: celui des relations entre le gouvernement provincial et les commissions scolaires. Ces problèmes ne se posent évidemment que par analogie, puisque nous ne traitons plus de relations d'égal à égal, mais de supérieur à subordonnés. L'analogie est néanmoins réelle, parce que dans les deux cas la décentralisation de l'autorité a les mêmes fondements psychologiques et sociologiques.

A plusieurs endroits du mémoire, on trouve des affirmations qui découlent logiquement de ce principe très juste. Arrêtons-nous au chapitre 18, intitulé « Revenus et dépenses du fonds d'éducation et du département de l'Instruction publique ». On sait que le fonds d'éducation a été créé en 1946 par la « Loi pour assurer le progrès de l'éducation ». (Pour renseignements sur les divers revenus qui alimentent ce fonds, voir *Relations*, juillet 1953, p. 176.) Le mémoire donne un tableau — reproduit plus bas — qui analyse les dépenses du département de l'Instruction publique pour l'année 1951-1952.

L'interprétation de ce tableau n'est pas difficile. Le gouvernement a versé aux commissions scolaires, par l'intermédiaire du département de l'Instruction publique, une somme globale de \$20,911,648, soit 77.1% des dépenses totales. Détail encore plus intéressant, les sommes provenant du fonds d'éducation représentent 67.1% des dépenses totales, soit \$18,203,957; sur ce montant, \$16,681,648 — soit 91.6% — ont été versées aux commissions scolaires. Détail plus intéressant, avons-nous dit. Il aurait été mieux de dire: détail plus significatif. Voici pourquoi.

Quand on lit attentivement la « Loi pour assurer le progrès de l'éducation », on constate sans peine que

ANALYSE DES DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 1951-1952

	Provenant du fonds d'éducation		Provenant de votes de crédits		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. — Dépenses ordinaires:						
1. Subventions aux commissions scolaires	\$16,681,648	91.6	\$4,230,000	47.4	\$20,911,648	77.1
2. Subventions à certaines institutions et à des particuliers..	805,500	4.5	1,523,700	17.1	2,329,200	8.6
3. Autres dépenses	—	—	3,160,830	35.5	3,160,830	11.7
B. — Immobilisations:						
1. Construction: École normale Jacques-Cartier	716,809	3.9	—	—	716,809	2.6
<i>Montant</i>	\$18,203,957	100.0	\$8,914,530	100.0	\$27,118,487	100.0
<i>%</i>	67.1		32.9		100.0	

l'expression « lieutenant-gouverneur en conseil » revient souvent. Si le fait ne doit pas trop surprendre dans une loi destinée à utiliser plusieurs millions des fonds publics pour venir en aide aux commissions scolaires, il souligne cependant le danger réel qu'il y a pour le gouvernement de se laisser influencer par des considérations partisans dans la répartition du fonds d'éducation qui est non seulement soustrait au contrôle détaillé de la Législature, mais distribué sans règles statutaires. L'article 24 de la loi de 1946 fera mieux comprendre notre pensée:

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, aux conditions qu'il détermine, autoriser le secrétaire de la province à employer toute partie du fonds d'éducation excédant les retraits prévus par l'article 11 pour aider toute corporation scolaire, maison d'éducation et institution d'enseignement ou de formation professionnelle...

Cet article permet, croyons-nous, de comprendre pourquoi il arrive que les députés du parti au pouvoir — et même d'anciens députés, battus à la dernière élection mais conservant le patronage dans le comté — ont un rôle important à jouer dans la distribution des octrois, qu'il s'agisse d'octrois pour construire et réparer des écoles, ou pour combler des déficits. Ce rôle des députés ou des anciens députés présenterait moins d'inconvénients si tous savaient s'élever constamment au-dessus de la « politique », entendue dans un sens péjoratif, pour poser des actes de grands politiques intéressés avant tout au bien commun, préoccupés, par conséquent, des problèmes scolaires qui se présentent sur tous et chacun des points du comté.

Le mémoire de la Fédération souligne les deux tendances de la politique financière du gouvernement en matière d'éducation: la première consiste dans l'utilisation de *sources spécifiques* destinées au fonds d'éducation, contrairement à l'ancienne pratique de puiser à même les revenus globaux de la province; la deuxième consiste dans le caractère même de cette évolution, tel qu'il apparaît à l'article 24 cité plus haut. La Fédération est d'accord avec la première de ces « nouveautés », l'éducation obtenant ainsi plus sûrement une primauté dans les dépenses gouvernementales. Quant à la deuxième, elle lui « semble plus sujette à caution ».

La raison de cette réserve? C'est que l'ensemble des dépenses gouvernementales, faites à même les revenus du fonds d'éducation, « peuvent dépendre exclusivement des décisions du lieutenant-gouverneur en conseil ». Les deux paragraphes suivants méritent d'être cités:

A notre avis, une très large part du malaise que l'on commence à discerner un peu partout parmi les corporations scolaires au sujet des octrois gouvernementaux provient de ce fait qu'une trop large part des subventions aux commissions scolaires repose ainsi sur la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil. Sans doute existe-t-il des règlements qui confèrent à certains octrois un caractère plus ou moins statutaire, en particulier aux octrois concernant les salaires du personnel enseignant. Mais, dans l'ensemble, il n'est pas exagéré d'affirmer que la liberté laissée au lieutenant-gouverneur en conseil de dépenser la proportion que nous avons indiquée des revenus du fonds d'éducation est à peu près absolue.

Si les montants dont l'usage est ainsi abandonné à l'entière discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil étaient peu considérables, à la fois dans l'ensemble des revenus du fonds d'éducation et dans l'ensemble du budget du département de l'Instruction publique, nous n'y verrions aucun inconvénient. Mais ces montants sont devenus si considérables qu'il y a lieu de s'inquiéter, nous semble-t-il, des conséquences que ne peut manquer d'entraîner une telle situation, si elle n'est pas corrigée par l'établissement de règlements officiels indiquant clairement et publiquement selon quelles normes précises et pour quelles fins déterminées les sommes provenant du fonds d'éducation seront distribuées par l'intermédiaire du département.

Le gouvernement ne peut reprocher à la Fédération de manquer de délicatesse dans l'expression. Elle ne prend pas plaisir à le censurer durement. Elle dit sobrement ce qu'elle pense. Son exposé est rempli de sagesse et sanctionné par l'expérience. La Commission Tremblay ne pourra vraisemblablement pas tenir compte de toutes les suggestions faites dans les deux cent cinquante mémoires qui lui ont été présentés. Nous pensons toutefois que telle est l'importance des octrois statutaires pour l'éducation — non seulement primaire, mais secondaire et universitaire — qu'elle retiendra son attention et fera l'objet d'une recommandation. C'est le lieu de répéter ici une phrase d'un article paru dans *Relations* (oct. 1953): « Le gouvernement qui fera adopter les octrois statutaires... rendra un service signalé à l'éducation et à la province. A lui-même aussi, car ce serait une façon judicieuse de se constituer du

capital politique. » Le secours qui a été porté aux commissions scolaires endettées est digne d'éloges. Il faut cependant faire un pas de plus, sans quoi on pourra continuer de reprocher au gouvernement de ne pas sauvegarder, dans l'application de la loi de 1946, la légitime autonomie administrative des commissions scolaires.

*

La Fédération des Commissions scolaires a déjà rendu des services appréciables. Le mémoire qu'elle a

présenté à la Commission Tremblay va augmenter encore son prestige. Ce mémoire, toutes les commissions scolaires, ainsi que tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'éducation, devraient se le procurer. D'aucuns — même des commissaires d'écoles — pourront différer d'avis sur tel ou tel avancé, telle ou telle conclusion. Ils n'en penseront pas moins que le mémoire est une étude de grande valeur — il y a des coquilles surprenantes — qui renseigne et stimule la réflexion sur les problèmes scolaires.

DISQUES DE CHOIX

ASPECTS VARIÉS DE J.-S. BACH

Jean-Paul LABELLE, S. J.

DANS L'ŒUVRE de J.-S. Bach, on peut glaner à l'infini: cantates, concertos, oratorios, chorals, fugues et inventions nous laissent l'embarras du choix. Aussi nous contenterons-nous, pour cette fois, de quelques créations originales.

Tout d'abord, nous parlerons des *Suites* 2 et 3 pour orchestre. Bach les appelait des *ouvertures*, selon le terme populaire à son époque. En réalité, ce sont vraiment des *suites*, dans le sens musical du terme. La *Suite* n° 2 en si mineur met en vedette une flûte, accompagnée par des cordes. Elle comprend une ouverture assez développée, un rondeau, une sarabande, deux bourrées, une polonaise, un menuet et une badinerie. La finesse du rythme autant que de la mélodie fait de ces danses des chefs-d'œuvre de fraîcheur et d'élégance. Plus on étudie leurs délicates ciselures, plus on goûte la richesse humaine qui s'y cache (London, LPS. 313).

La *Suite* n° 3 en ré majeur est écrite pour hautbois, trompettes et cordes. C'est clair, vif, saillant, enjoué. Le très bel *aria* en sol prend ici sa véritable physionomie. Replacé dans son contexte, cet air que l'on arrangea pour violon, sur la corde de sol, retrouve la saveur qu'il avait en quelque sorte perdue. L'orchestre de Munchinger est parfait dans ses interprétations (London, LPS. 147).

L'Art de la fugue est la dernière œuvre de Bach, qui est même décédé avant de l'avoir terminée. Cet ensemble, destiné au clavecin, a été transcrit pour l'orchestre par Roger Vuataz. A certains points de vue, nous y perdons peut-être. Il y a des frappés du clavecin qui disparaissent lorsqu'ils sont rendus par des cordes ou des bois. Par contre, l'écriture contrapuntique est extrêmement séduisante dans l'arrangement orchestral. Je crois, pour ma part, que l'intention ma-

jeure de Bach y est respectée: livrer une sorte de bréviaire de la fugue, qui expose avec une clarté éblouissante les procédés et les difficultés de ce genre d'écriture. *L'Art de la fugue* mérite donc l'accueil attentif des étudiants en musique, des professionnels du métier. L'œuvre peut intéresser également l'amateur sérieux, parce qu'elle lui révèle, dans un concentré impressionnant, les divers aspects d'une écriture fugale. Une telle audition suppose des connaissances techniques et une patience assez ferme pour suivre les détours sonores de ce style. M. Scherchen apporte à l'exécution une conscience méticuleuse et très lucide (London, LLP-A 2).

Terminons par l'oratorio de Noël. Le terme *oratorio* ne doit pas être entendu au sens étroit, comme c'est le cas dans les oratorios de Hændel. C'est plutôt une série de cantates juxtaposées autour d'un thème central. L'œuvre embrasse Noël et les deux jours qui suivent, le Jour de l'An, le dimanche dans l'octave de la Circoncision et la fête de l'Épiphanie. La joie y court d'un bout à l'autre, mais une joie remplie de puissance, de majesté. Un peu comme si le fait de l'Incarnation se reflétait dans l'état d'âme du *cantor*. Le plus beau passage d'ailleurs, au début de la seconde partie, est précisément une sorte de dialogue mystique entre les anges et les bergers: rencontre du ciel et de la terre. L'ensemble constitue une fresque immense. Il faut une longue fréquentation avec les développements de l'orchestre et les récitatifs pour entrer pleinement dans l'esprit de ce grand œuvre. Les chœurs, l'orchestre, sous la direction de Kurt Thomas, sont à la hauteur d'une entreprise aussi vaste (London, Oiseau-Lyre, LO. 50003).

La juxtaposition de ces trois genres d'ouvrages montre la souplesse géniale du maître allemand, dont l'influence ne cesse de grandir, même de nos jours.

Vient de paraître

POSITIONS DU FRANÇAIS AU CANADA

par Richard ARÈS, S. J.

Les cinq articles de *Relations* réunis en une brochure de 64 pages

Prix: \$0.25. Port en plus.

LES ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal - 11

LA CRISE DU LOGEMENT

Voici un extrait de la lettre de S. Exc. Mgr Montini à la XIV^e Semaine sociale d'Espagne dont le thème était « La crise du logement ». A nous aussi ce texte pourrait s'appliquer.

LA CONCEPTION CHRÉTIENNE du logement, spécialement quand il s'agit de la famille, embrasse les diverses fins auxquelles il est destiné. La maison, c'est un foyer, un sanctuaire, une école, un ouvroir, un refuge; propriétés qui répondent aux différentes fonctions propres à la famille; fonctions, d'autre part, difficilement réalisables en dehors des murs de la maison ou dans une maison qui n'a pas ces indispensables caractéristiques.

Malheureusement, nombreux, très nombreux sont aujourd'hui les individus et les familles qui n'ont pas de maison ou qui vivent, sous ce rapport, dans des conditions lamentables. Quand les règles nécessaires d'hygiène font défaut, quand il est impossible d'observer comme il se doit les normes de la morale, de donner à ses enfants l'éducation nécessaire, au sein d'un foyer qui manque de la paix et du calme requis après les fatigues du travail, « il est affreux de penser aux difficultés que les mauvaises conditions de logement occasionnent à la cohésion et à l'intimité de la vie de famille » (*Quadragesimo anno*)...

Les proportions du mal auquel il faut remédier aujourd'hui sont telles que la collectivité ne peut par elle-même y suffire; il faut avoir recours aussi à l'État sans oublier que « les pouvoirs publics doivent, aussi bien dans la question de l'habitation que dans toutes les autres, rendre les choses réalisables, les favoriser; en tout cas, ne pas s'opposer à l'initiative privée » (Pie XII, Discours à l'Institut romain des maisons à bon marché).

PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES

Le second congrès mondial de la population s'est tenu à Rome, du 31 août au 10 septembre. Le P. Stanislas de Lestapis, S. J., lui a consacré une « Actualité » dans les Études d'octobre. Voici ce qu'il dit sur les prévisions démographiques :

QUANT aux prévisions démographiques pour les trente années à venir, il ressort de l'ensemble des études et des observations faites sur les tendances passées et actuelles de la mortalité et de la fécondité dans les différentes régions du monde que la population du globe atteindra vraisemblablement 3,600 millions en 1980, les estimations minima étant de 3,300 millions, et maxima, de 4 milliards.

C'est en Amérique latine que cet accroissement sera le plus rapide. Il pourrait se faire que, de 55 millions actuellement, le Brésil passe à 100 millions en 1980. C'est en Europe qu'il sera le plus lent. Il ira en s'accroissant dans la zone qui s'étend du Maroc aux Philippines en passant par le Proche-Orient. Les populations de cette zone, qui étaient de 1,300 millions en 1950, atteindront 2 milliards en 1980. Il convient cependant de noter cette prévision comme hasardeuse, étant donné qu'on ne connaît pas exactement l'importance et la vitalité de la population chinoise. Les taux d'accroissement des populations d'Amérique du Nord et de l'Océanie seront inférieurs à la moyenne dans le monde, mais supérieurs à ceux de l'Europe.

Il y aurait encore fort à dire de ce congrès... L'un des signes des temps est... le comportement communautaire et personnel vers lequel s'oriente... l'élite familiale tant aux U. S. A. qu'en France et en Allemagne.

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

FINANCES ET FISCALITÉ FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Le mémoire présenté à la Commission Tremblay par la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec a des pages intéressantes sur les problèmes constitutionnels, qui occupent depuis quelque temps le centre de l'actualité. M^e Paul Gérin-Lajoie a été l'avocat-conseil de la Fédération pour cette partie du rapport. Nous reproduisons ici le chapitre 3, texte à la fois traditionnel et progressif.

L'EXERCICE des compétences provinciales pose le problème des ressources financières nécessaires à cette fin. Cette question, déjà complexe en elle-même, n'a été que plus embrouillée par les discussions politiques dont elle a été l'objet depuis quelques années.

La constitution de 1867 a mis à la disposition des provinces un vaste bassin d'impôts, dont les possibilités n'ont fait que s'accroître au cours des années : celui des impôts directs. D'autre part, le gouvernement fédéral s'est vu autorisé à prélever des fonds par tout mode ou système d'impôts.

Effectivement, pendant les premiers cinquante ans de la Confédération, le gouvernement fédéral n'a prélevé que des impôts indirects, laissant ainsi l'usage des impôts directs exclusivement aux provinces. En 1917, devant les exigences financières de la guerre, le gouvernement fédéral a utilisé pour la première fois le pouvoir que lui accordait la constitution de prélever des impôts directs — tels l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les bénéfices des corporations. Les provinces et le gouvernement fédéral occupèrent dès lors *concurrentement* le champ des impôts directs.

En 1942, à l'occasion de la deuxième guerre mondiale, le gouvernement fédéral et les provinces conclurent une entente provisoire, dont nous n'avons pas besoin d'analyser ici les motifs. Aux termes de ces ententes, les provinces s'engageaient à ne prélever aucun des deux principaux impôts directs : sur le revenu des particuliers et sur les corporations. En retour, les provinces devaient recevoir des subventions annuelles calculées suivant certaines règles. En 1947, une entente de même nature a été signée par toutes les provinces, sauf Québec et Ontario. En 1952, toutes les provinces, à la seule exception du Québec, en sont venues à une nouvelle entente de même ordre.

Dans cette conjoncture, la province de Québec conserve intact son droit de prélever tous les impôts directs qu'elle juge à propos. De fait, elle prélève un impôt sur les corporations et un impôt sur les successions. La Législature a même établi... un impôt sur le revenu des particuliers.

UN APPEL VENU DE L'INDE

UN DE NOS ABONNÉS a fait parvenir, cet été, par l'entremise du secrétaire de Relations, une substantielle aumône au R. P. E. de Meulder, S. J., missionnaire dans l'Inde. Touché de cette générosité, le P. de Meulder, après avoir remercié son bienfaiteur, nous écrit pour nous prier d'inviter d'autres lecteurs à se rappeler les besoins pressants des missions. « Les bienfaiteurs fidèles sont très rares de nos jours, surtout envers le missionnaire de la brousse, qui est le grand oublié. Les aumônes sont rares, très rares, de nos jours. Je suis en train de fonder un nouveau

En pratique, néanmoins, de tels impôts provinciaux risquent de surtaxer les citoyens de la province de Québec par rapport à ceux des autres provinces, où il n'existe aucun impôt provincial de cette nature. Le gouvernement fédéral accorde une réduction d'impôt pour les sommes payées au gouvernement provincial, mais seulement jusqu'à concurrence d'une certaine proportion de l'impôt fédéral. Toute somme prélevée par la province au delà de cette proportion constitue donc effectivement une surtaxe, qui pourrait provoquer un déplacement de capital, d'entreprises et de personnels vers « un ciel plus clément ».

Sans entrer dans aucun détail d'application, nous croyons pouvoir formuler... les principes d'une solution aux problèmes que pose la conjoncture actuelle.

1. Le caractère proprement étatique et autonome des gouvernements provinciaux s'oppose à ce que les finances provinciales dépendent d'un système *généralisé* de subventions fédérales aux provinces et il exige le maintien de pouvoirs fiscaux importants à la disposition des provinces, ainsi que des municipalités et des corporations scolaires qui dépendent d'elles. Tout régime de subventions, en effet, comporte au moins les germes d'une subordination du bénéficiaire envers le donateur, ce qui est incompatible avec l'égalité de droit qui doit exister entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

2. Aucun des deux grands impôts directs actuels — sur les bénéfices des corporations et sur le revenu des particuliers — ne paraît susceptible d'être attribué exclusivement au gouvernement fédéral ou aux provinces.

3. L'ordre économique et le bien commun en général exigent que les prélèvements de tels impôts par diverses autorités soient coordonnés de façon à éviter le déséquilibre économique du pays, le chaos fiscal et la complexité inutile des modes de perception. Cette coordination ne peut être mieux assurée que par des ententes périodiques fixant la part de chaque impôt concurrent laissée à la disposition de chaque gouvernement et prévoyant, si possible, une simplification du mode de perception.

4. Indépendamment de l'état actuel des relations fédérales-provinciales en matière d'impôts, nous croyons que l'éducation, à tous les niveaux, doit constituer la *première priorité* dans tout budget provincial et qu'elle ne doit pas souffrir du débat qui divise actuellement le gouvernement de Québec et le gouvernement fédéral.

poste: de Giridih, grand centre de mission, à la province de Bihar, au nord de l'Inde. Veuillez mentionner mon nom dans un des numéros de Relations, et remercier tous ceux, parmi les catholiques du Canada français, qui m'ont aidé si généreusement en 1947. Je leur demande de se souvenir d'un vieux broussard qui travaille aux Indes depuis vingt-sept ans. J'ai grand besoin de leurs prières et de leurs aumônes. Vive le Canada français catholique! Je n'oublierai personne.» N'y aura-t-il pas quelques lecteurs de Relations pour répondre à cet appel?

« CINÉ-ORIENTATIONS »

LE CENTRE CATHOLIQUE du Cinéma de Montréal (C. C. C. M.) inaugure la publication d'une revue mensuelle, *Ciné-Orientations*: médium d'information et de documentation, de formation et d'éducation dans le domaine du cinéma et de la télévision.

En plus de faire part à ses lecteurs du travail accompli par le Centre et de la documentation qu'il met à la disposition de ses affiliés, *Ciné-Orientations* comprendra la publication de nouvelles et de documents d'intérêt international. La revue présentera aussi, dans quelque temps, une chronique destinée à aider les animateurs de ciné-clubs et les moniteurs de séances de cinéma pour enfants. Ses pages accueilleront ceux qui voudront lui apporter le fruit de leurs recherches et expériences en matière de cinéma et de télévision.

Ciné-Orientations s'adresse d'abord à tous les « affiliés » du Centre, c'est-à-dire à tous les organismes d'éducation de jeunes et d'adultes qui offrent régulièrement ou occasionnellement des séances de cinéma, et à tous les ciné-clubs. Mais on espère aussi lui trouver des abonnés dans les mouvements d'Action catholique, — sur le plan diocésain et paroissial, — dans les associations et parmi les personnes que préoccupe le problème de l'éducation populaire et que le travail du Centre peut intéresser. Ils sont nombreux.

En un mot, *Ciné-Orientations* s'adresse à tous les amis du cinéma dans leur champ d'action respectif: apostolat, enseignement, loisirs, commerce, etc. Voici le sommaire du premier numéro:

- Présentation de la revue.
- Le Centre catholique du Cinéma (définition et fonctionnement).
- Nouvelles.
- Conclusions du congrès international de Madrid.
- Bibliothèque du Centre et documentation.
- Plan schématique du Centre.

Dans les prochains numéros, on précisera, entre autres choses, la position du C. C. C. M. sur la classification morale des films; la réglementation du cinéma pour l'enfance; le rôle des ciné-clubs étudiants dans l'éducation cinématographique; on mentionnera les films recommandés ou autorisés pour l'enfance, les ciné-clubs, les salles paroissiales.

Prix de l'abonnement: \$2 par année. S'adresser au Centre: 4334, rue Saint-Denis, Montréal-18. Téléphone: MA. 4229.

LA TÉLÉVISION

La fondation de Ciné-Orientations remet à l'esprit l'importante lettre de S. S. Pie XII à l'évêque italien sur la télévision (1^{er} janvier 1954). Méditons ce passage:

LES PROGRÈS RAPIDES que la télévision fait désormais en de nombreux pays maintiennent Notre attention toujours plus en éveil sur cet instrument merveilleux offert à l'humanité par la science et par la technique...

Il est facile... de se rendre compte que la télévision intéresse de près, plus que jamais, l'éducation des jeunes et la sainteté même du foyer domestique.

Or, quand on pense à l'incalculable valeur de la famille, qui est la cellule de la société, et quand on réfléchit qu'à la maison doit se développer non seulement le corps mais aussi l'esprit de l'enfant, espérance précieuse de l'Église et de la patrie, on ne peut se dispenser de déclarer à tous ceux qui partagent la responsabilité de la télévision que les devoirs et les responsabilités qui leur incombent devant Dieu et devant la société sont très graves.

Au fil du mois

La Semaine de la messe La Semaine de la messe, que le Centre catholique de l'Université d'Ottawa organise chaque année, aura lieu du 21 au 28 novembre prochain.

Pour combien de catholiques la messe est-elle vraiment, selon l'expression de Pie XII, « le point culminant, le centre » de leur vie chrétienne? Pourtant, il est impossible, sans cette dévotion capitale, de vivre en union intime avec le Christ « obéissant, et obéissant jusqu'à la mort de la croix ». Pour nous aider à marcher avec assurance vers la maison du Père, il nous a laissé la messe qui nous permet de nous unir à son sacrifice pour adorer, remercier, implorer pardon et solliciter des grâces, pour nous, pour le peuple fidèle, pour les âmes qui sont loin du Père, pour ceux qui gouvernent les nations comme si Dieu n'était pas le commencement et la fin de toutes choses. La messe bien comprise est aussi le moyen par excellence de nous familiariser avec la souffrance, de pénétrer jusqu'à son cœur, de l'aimer plus que nos joies, elle qui fut la compagne tant aimée du Christ. Le 2 juin 1952, Pie XII adressait une allocution au clergé et aux fidèles du diocèse de Novare, à l'occasion de la restauration de la croix monumentale élevée sur le mont Mottarone au début du XX^e siècle. Après avoir dit à ses « chers fils » que les honneurs rendus à cet étendard les engageaient « à considérer les douleurs de la vie comme l'essence même » de leur profession chrétienne, et leur avoir rappelé le mot de l'*Imitation*: « Il n'est point de salut pour l'âme, ni d'espérance de vie éternelle si ce n'est dans la Croix », le Pape continuait: « S'il en est ainsi, si les facteurs essentiels de la religion de l'Évangile sont les sacrifices et les souffrances; si la voie unique pour s'élever à une vraie noblesse et à une hauteur spirituelle est dans la loi de la douleur, cela veut dire qu'il n'est donné à personne de s'élever spirituellement en Jésus-Christ ni de jouir entièrement des fruits de son message, si l'on se rebelle contre ses propres douleurs, qui sont l'élément nécessaire du christianisme vécu, mais en même temps sa sève et son arôme, son âme et sa vie. »

C'est en participant à la messe, non pas distraitemment, mais avec un esprit de foi attentif aux richesses insondables du mystère présent, que nous comprendrons le mieux la place à la fois austère et consolante que la souffrance doit occuper dans nos vies. Est-il besoin de rappeler, en cette fin d'année mariale, que nous envisagerons la loi de la douleur avec plus de quiétude et de confiance si nous assistons à la messe avec Notre Dame et si nous nous tenons avec elle au pied de la croix?

A. P.

Au service du peuple On célèbre ce mois-ci le centenaire de naissance d'un des Canadiens français qui ont le plus honoré leur nationalité, un homme dont l'action s'avéra des plus bienfaitrices non seulement pour ses compatriotes, mais pour tous les Canadiens et même pour nos voisins des États-Unis. Cet homme ne remplit aucune charge publique et n'exerça aucune profession importante. Simple fonctionnaire, il avait au cœur l'amour des siens, surtout des moins fortunés, et voulait les protéger contre la rapacité des prêteurs d'argent; grand chrétien, c'est dans la prière et l'appui du clergé qu'il puisa les lumières et l'énergie nécessaires à la réalisation de son noble dessein.

Quand il fonda les Caisses populaires, le Lévisien Alphonse Desjardins, né le 6 novembre 1854, était loin de prévoir leur merveilleux développement. Établies dans les cadres de la paroisse, dirigées par des hommes de la paroisse et pour leurs

propres besoins, sous l'œil vigilant du curé, les caisses constituent une institution bien typique des mœurs de nos pères, de l'imprégnation du catholicisme dans la plupart de leurs initiatives sociales et même économiques.

Les Caisses populaires ont grandi sans changer de but et de méthode, parce qu'elles plongeaient leurs racines dans ce fond solide de notre race et qu'elles trouvèrent, pour les diriger, après la disparition de leur fondateur, des hommes de la même foi, de la même trempe morale. Elles ne sont pas cependant restées stationnaires. Tout en conservant leur caractère originel, elles surent s'adapter aux besoins variés de notre peuple. Les caisses scolaires, les caisses d'établissement pour les jeunes en sont des preuves évidentes.

Cette admirable institution existe actuellement dans toutes les provinces du Canada et même aux États-Unis. Elle est surtout florissante dans le Québec où elle compte 700,000 membres que desservent 1,150 caisses. Leur actif s'élève à \$350 millions.

Peu d'œuvres ont autant favorisé les nôtres, peu nous ont valu à l'étranger un aussi bon renom. M. Desjardins nous donne l'exemple d'un apostolat social éclairé, pratique, désintéressé, tenace. Sans grands moyens naturels: pauvre, de faible santé, d'une instruction ordinaire, il avait cependant du caractère, un grand amour de son prochain, un vif esprit de foi. A un tournant difficile de sa carrière, c'est dans une retraite fermée qu'il puisa l'énergie surhumaine que réclamait la poursuite de son œuvre.

Modèle de haute taille, certes, mais à la mesure d'un grand nombre des nôtres. Combien, s'ils voulaient l'imiter, serviraient utilement leurs compatriotes, aideraient notre nationalité à occuper, tout en gardant ses qualités foncières une place plus importante dans le domaine économique!

J.-P. A.

Langue et foi Au moment où l'Acadie rappelle ses deuils de l'affreux Dé rangement de 1755, il faut déplorer nos dispersions voulues, pas héroïques, dont nul retour ne nous relèvera. Ces départs à la légère, pour gagner la vie, aboutissent à faire perdre les raisons de vivre. L'éparpillement nous a été fatal, de la baie d'Hudson au golfe du Mexique. Une conquête doit toujours se faire en ordre massif, non en désordre stérile.

Notre Temps (28 août) déplore qu'à côté de nous, en Ontario, 60,000 des nôtres sur 447,677 aient perdu la foi. Les groupements solides, armés d'églises et d'écoles à eux, tiennent bon. Les régions clairsemées marquent un effarant coulage: sur les 63,000 de la région de Windsor, 27,000 ne parlent plus français et 17,000 n'ont plus la foi. Dans les îlots où l'on distingue encore 22,500 nôtres, pour 16,000 le français est fini, et pour 10,000 la foi. Niera-t-on que la langue garde la foi?

Où l'argent prime tout, le spiritualisme national meurt, et le spiritualisme religieux est bien malade: il ne paie pas, il coûte. Notons qu'il s'agit là de ceux qu'on recense encore français. Pour des milliers et des milliers de noms changés, la question ne se pose plus depuis deux ou trois recensements. Faute de chefs, la moitié lâche tout dès la deuxième génération. Les mariages mixtes font des foyers non pas bilingues, mais anglais. Toronto, Hamilton, Sarnia, Brantford, Niagara, etc., sont des cimetières nationaux pour nos Canadiens et nos Acadiens, qui vont y perdre une vie supérieure à la vie matérielle. S'il faut absolument quitter la petite patrie, qu'on fasse l'impossible pour se souder à un groupe des nôtres, pour l'union qui fait une force, aux diocèses de Hearst et d'Haileybury, si riches en mines et en zone argileuse. Partout, on réclame des chefs de file et de grands chefs.

Al. D.

**Littérature enfantine
et comité de lecture**

Dans notre article du mois d'août, où nous réclamions « des livres de chez nous pour nos enfants », nous suggérons la fondation d'un comité de lecture, formé de parents et d'éducateurs, qui se chargerait d'apprécier les ouvrages publiés et d'étudier avant publication les livres canadiens composés pour les enfants. Deux lecteurs, le R. P. Jean-Paul Labelle, S. J., et Mlle Lucienne Germain, nous signalent l'existence d'un comité à peu près semblable. « Il y a quelques années, lorsque les Éditions Jeunesse tentèrent une coopérative d'écrivains pour la jeunesse, l'une de leurs premières initiatives fut d'instituer un comité de lecture pour les manuscrits présentés par les auteurs. » On recevait les textes signés d'un pseudonyme; on les examinait et on adressait une critique à l'auteur, « soit pour motiver le refus du manuscrit, soit pour suggérer quelques retouches ». On m'assure que le comité existe toujours, que « des psycho-

logues, des mères de famille, des professeurs de français » en font partie et que des bibliothécaires lui offrent volontiers le secours de leur expérience. Et l'on ajoute: quand on veut acheter des livres canadiens pour les enfants, il est rassurant de savoir que les publications des Éditions Jeunesse sont « certainement au point », puisque des experts les ont approuvées. On propose enfin de fonder dans les villes et les villages de petits groupes qui aideraient à la diffusion des livres publiés par les Éditions Jeunesse.

Nous applaudissons à l'existence du comité de lecture des Éditions Jeunesse. Nous demandons seulement: que manque-t-il encore à nos écrivains spécialisés dans la littérature enfantine pour que leur influence balaie la pourriture importée des États-Unis, qui empoisonne l'âme de nos enfants et contre laquelle se défendent les meilleurs Américains?

M.-J. D'A.

ÉTABLISSEMENT RURAL ET IMMIGRATION AU CANADA FRANÇAIS

Jules ÉMERY, S. J.

LE PRÉSENT ARTICLE est moins un compte rendu de la Semaine sociale qu'un essai sur les courants du Canada français en matière d'établissement rural et d'immigration.

*

C'est une vérité admise par tous que l'essor industriel exerce un effet funeste sur l'établissement rural. La production manufacturière du Québec, à elle seule, atteignait 30% de la production canadienne en 1952, soit \$5,000,000,000. Partant, le gouvernement provincial a beau disposer d'un budget de \$16,000,000 pour la colonisation, allouer \$3,600 pour le lot de cent acres, ouvrir des chemins, offrir un outillage, le problème de l'établissement rural consiste à trouver de véritables colons qui n'aspirent pas à de hauts salaires, à des heures moins longues de travail, à un mode de vie plus facile.

La difficulté s'accroît du fait de la désertion massive des jeunes ruraux. Parmi ceux de 15 à 29 ans, l'on comptait, en 1951, 18,338 Québécois de moins, en milieu rural, qu'au recensement de 1941. L'exode des jeunes filles est quatre fois plus considérable que celui des jeunes gens. Chiffre inquiétant, 80% de nos demoiselles, à partir de 15 ou 16 ans, quittent leur campagne, qu'elles aiment moins, pour les villes fascinantes! L'impulsion psychologique de notre jeunesse l'oriente à rebours de l'établissement agricole ou rural. Dans la plupart des cas, une conception de la vie différente de celle des ancêtres prévient une vraie nécessité d'exode.

L'éducation transmet-elle encore, comme par osmose, les beautés du rôle de chef familial, cultivateur et travailleur social? les grandeurs, surtout, de la mère, source de milliers d'autres sources, qui peuplent les paroisses, les diocèses, la patrie et le ciel? Pour s'établir

en milieu rural, il faut être imbu de certains principes et consentir à de lourds sacrifices. Ne faut-il pas la conviction que la vie est le plus grand de tous les biens? Ne faut-il pas que les vieux consentent à céder leur place? que les jeunes fondent, tantôt autour de la terre paternelle, tantôt au loin, des établissements nouveaux? Quel culte ils doivent donc avoir pour la pensée chrétienne et la civilisation française, héritage reçu des ancêtres et à transmettre tel un dépôt sacré! La vocation paysanne exige cette vertu. Sans celle-ci, les techniques des spécialistes, l'aide du gouvernement, les sociétés de colonisation, l'U. C. C., les coopératives, les Caisses populaires, rien ne réussit pleinement.

Depuis 1946, à la suite du congrès de Boucherville, des initiatives privées maintiennent une institution indépendante du gouvernement, la Société canadienne d'Établissement rural (voir *Relations*, février 1950). Son bureau d'administration groupe les représentants de plusieurs organismes: sociétés diocésaines de colonisation, fédérations de l'Union catholique des Cultivateurs, Aide à la Colonisation, Corporation des Agronomes, Conseil de Vie française, Associations de l'Ouest canadien, de l'Ontario et des Maritimes. Il y a aussi un conseil d'orientation pour fournir l'inspiration, les programmes d'éducation, la stratégie de peuplement, les services culturels.

Outre le travail fondamental de l'éducation sur les esprits et les cœurs, la Société peut mettre à son crédit l'établissement de 150 familles des nôtres hors du Québec, notamment à Saint-Paul (Alberta) et dans le nord de l'Ontario. Il est nécessaire de renforcer nos minorités. Dans le Québec, la Société contribue annuellement à faire bénéficier du plan colonisateur provincial environ 400 candidats sérieux.

La politique du Québec en ce domaine dépasse ce que pourrait tenter l'initiative privée. D'aucuns, pourtant, estiment que 60% du budget de la colonisation se dépensent dans les vieilles paroisses. Beaucoup disent que le gouvernement pourrait faire davantage en faveur de l'établissement rural. Encore ne faut-il pas rendre le pouvoir responsable des fautes de l'opinion publique, véritable frein appliqué aux divers rouages de la colonisation.

Un tableau d'ensemble donne cependant une impression pas trop pessimiste. La partie n'est pas perdue. De 1941 à 1951, la baisse de la population rurale est de 5% seulement dans l'ensemble du Canada français. La perte relative se répartit de la manière suivante: 4% dans le Québec, 9% en Ontario, 14% au Manitoba, 7% en Alberta, 17% dans la Colombie canadienne, 9% au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse; mais il y a gain de 6% en Saskatchewan, province du blé. La diminution rurale du groupe français est moins forte que sa régression linguistique, à laquelle, certes, elle contribue. Un indice en est que la capacité de résistance fléchit surtout chez la jeune génération (*Relations*, juillet 1954, p. 195).

D'autre part, on peut s'attendre à une certaine croissance de l'établissement rural au Canada français. La Société canadienne d'Établissement rural prépare une poussée des nôtres vers la conquête du sol, en stimulant notre vitalité rurale et notre puissance assimilatrice. A propos de celle-ci, nous admettons que l'intégration sociale-culturelle des Néo-Canadiens ne doit pas être hâtée, puisqu'il ne s'agit pas de déprécier les autres cultures au profit de la nôtre. Outre le groupe français, les immigrants les plus assimilables pour nous sont les Italiens, les Allemands, les Indiens et les Polonais (*Relations*, avril 1954, p. 114).

Ce qui augmente notre espoir d'un réveil de l'établissement rural au Canada français, tant par les nôtres que par les immigrants, ce sont les conditions économiques qui déjà ont fait leurs preuves: prêts agricoles du provincial et du fédéral (voir *Relations*, mai 1953 et août 1954), fonds de roulement de la Société canadienne d'Établissement rural, Caisses populaires et colonisation par coopératives. En même temps, l'étude de la vocation des sols, le perfectionnement du mode de colonisation, l'économie mixte, bref des bases d'opération nouvelles assurent, sans aucun doute, à l'avenir, des meilleures conditions d'établissement rural. Concurrément se développe un cycle industriel de soutien: chantiers, scieries, moulins de pâte à papier, exploitations hydro-électriques, petites industries, petits centres urbains, qui n'offrent pas les dangers des grandes villes.

En fait, avec l'appui de la Société canadienne d'Établissement rural et la collaboration de ses organismes-membres, un plan organique d'établissement rural, depuis le Témiscamingue et l'Abitibi dans le nord-ouest du Québec jusqu'à la Rivière-à-la-Paix en Alberta, n'est plus une chimère, ni même une aventure risquée. La

Société canadienne d'Établissement rural s'applique déjà avec zèle à fortifier nos groupes minoritaires. Financée généreusement par des diocèses et par quelques dons privés, elle possède des fonds de roulement assez considérables pour soutenir un bon effort.

De plus, dans le Québec, la nouvelle politique d'établissement rural du gouvernement ajoute à tout cela un atout puissant. A tout prendre, concluait M. Marc Meunier au cours de la récente Semaine sociale, l'âge des tâtonnements semble terminé. Pourquoi alors la jeunesse hésiterait-elle toujours à se lancer dans l'agriculture combinée sagement à l'exploitation forestière? N'y a-t-il pas de la place seulement en Abitibi pour au moins 75,000 établissements agricoles et pour une population totale de 800,000 âmes? L'empire rural français ne s'étend-il pas des Maritimes jusqu'en Alberta, avec des possibilités d'établissement pour dix millions, dirait le P. Alexandre Dugré? Ainsi, l'établissement rural pourra se poursuivre longtemps encore sans encombre au Canada français, même si une immigration choisie en accélère le rythme. La Société canadienne d'Établissement rural possède, depuis 1952, une section, financièrement indépendante, pour les Néo-Canadiens et plus particulièrement pour le regroupement de leurs familles.

*

La doctrine positive que la Semaine sociale s'est efforcée d'enseigner en ces problèmes connexes d'établissement rural et d'immigration, c'est qu'« une immigration choisie, orientée vers le milieu rural, tournerait en bienfait pour notre pays ce qui aurait pu constituer sa ruine » (S. Exc. Mgr Limoges).

C'est une doctrine qu'il est plus facile de faire admettre à notre peuple catholique maintenant que la constitution apostolique *Exsul familia* a mieux éclairé notre esprit chrétien. Aussi notre attitude a-t-elle changé à l'égard de l'immigrant et de l'immigration. Nous reconnaissons dans le document papal une chartre des libertés humaines. S. S. Pie XII établit, en faveur des immigrants, des normes de justice analogues à celles que Léon XIII, dans *Rerum novarum*, a eu l'heureuse pensée de lancer pour les ouvriers. Le Pape base l'immigration sur le droit de la famille à un espace vital et sollicite, au nom du droit naturel, une meilleure répartition des biens de tout territoire apte à la colonisation agricole. Il fonde, en effet, le droit naturel de migration sur la nature de la terre elle-même habitée par les hommes.

Du coup, nos économistes catholiques se demandent si le Canada habitable est aussi vaste qu'on se le figure généralement en Europe. Ainsi, la doctrine sociale catholique, en principe la plus démocratique, la plus favorable à la liberté des migrations qu'elle fonde sur le droit naturel, devient, en pratique, pour nous, très complexe. Elle n'admet que le minimum de restrictions à la liberté de migration, et encore en raison seulement

du vrai bien commun interprété strictement. Comment des opinions économiques ou politiques sans évidence pourraient-elles suffire à justifier, devant notre conscience chrétienne, une opposition arbitraire à la liberté de l'immigration? La distinction de se montrer favorable à l'immigrant et hostile à l'immigration est boiteuse. L'opportunisme politique, les théories économiques ne sauraient, en principe, prévaloir contre un droit naturel certain. Au Canada français socialement catholique, le principe moral tend heureusement à dominer et à régler le principe politique et le principe économique.

Les Canadiens français admettent maintenant plus volontiers que les principes catholiques sont favorables à la liberté des migrations. Cependant, n'éprouvons-nous pas quelques difficultés à concilier cette doctrine, toute nuancée soit-elle, admettant de légitimes restrictions, avec les prérogatives sacrées de nos droits historiques? Je ne sais jusqu'à quel point, par exemple, la plupart des nôtres défendraient le pluralisme culturel, c'est-à-dire le droit de l'immigrant à garder son intégrité nationale, familiale et culturelle? Cette doctrine a heureusement prévalu dans le Service des Néo-Canadiens de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, voire même dans nos multiples mouvements d'assistance. Ces principes devraient encore servir à déterminer les caractères d'une immigration acceptable au Canada français. L'immigration la plus recommandable pour nous ne doit-elle pas être familiale et, dans une plus large mesure, agricole, catholique et d'affinité française ou du moins latine?

M. Camille L'Heureux a bien discerné les trois principaux courants de pensée, parmi les nôtres, concernant l'immigration. Pour les uns, la question se limite à l'assistance sociale; selon d'autres, le problème s'élargit à obtenir, dans une mesure croissante, une immigration familiale, agricole, catholique et française ou latine; un troisième groupe, enfin, souhaite que le gouvernement provincial adopte une politique officielle d'immigration, comme la pratique déjà l'Ontario. Les trois courants ont ceci de commun qu'ils manifestent une attitude de plus en plus positive au Canada français. Ainsi, dans l'opinion populaire au moins, le principe moral domine et règle, souvent même explicitement, le principe économique. Celui-ci, par lui-même, selon nos gens, tendrait plutôt à geler l'immigration. Partagée, l'opinion de nos ouvriers catholiques est malaisée à définir, car, bien que favorable par sens chrétien, elle ne parvient pas entièrement à se libérer de la crainte du chômage. Partagée aussi pour un autre motif, l'opinion de certains nationalistes est que l'immigration pourrait mettre nos droits français en péril. « Un équilibre doit donc être recherché et atteint, dit le cardinal Léger, par le travail lent, prudent, mais persévérant d'économistes dirigés par les principes d'une saine morale. »

A tout prendre, l'attitude des Canadiens français a évolué du refus à l'acceptation. Est-il besoin de rappeler que cette volte-face n'est pas particulière à notre pays? Depuis la découverte de l'Amérique, les migrations spontanées et libres avaient prévalu, succédant au système médiéval qui retenait le serf à la glèbe de son seigneur. Mais, au cours de l'histoire contemporaine, vers la fin du XIX^e siècle ou le début du XX^e, surgirent de nouvelles restrictions à la liberté migratoire, et cela, en contradiction avec les principes de la civilisation moderne, issue de la Révolution française. Nouvelle preuve que de faux principes, comme celui des nationalités entendu sans rapport à un droit naturel et à un droit international, enchaînent un jour ou l'autre les libertés humaines les plus sacrées. D'autres idéologies en firent autant, et ainsi voguait le globe vers les guerres mondiales. Les pays se barricadaient et établissaient divers systèmes d'exclusion des immigrants d'après les conditions économiques, l'attitude politique, la race, la moralité, la santé mentale, les condamnations antécédentes, voire même d'après des quotas arbitraires selon le temps et les nationalités.

Une orientation toute différente, depuis la guerre, ouvre de nouveau la porte des pays d'immigration. Un nouveau droit international affirme le principe de la liberté des migrations: Déclaration universelle des Droits de l'Homme (voir *Relations*, décembre 1948 et novembre 1949), projet de pacte des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques (mai 1953), et convention relative au statut des réfugiés. Le Canada français, instruit déjà par la doctrine sociale de l'Église catholique, a accepté pleinement, en principe, les normes du droit international conforme au droit naturel.

Reste la redoutable empreinte de notre histoire qui freine sagement chez nous le courant de la libre immigration. Des étapes de l'immigration canadienne, notre historien national a justement écrit: « Les quatre phases ont ceci de commun que l'on y voit fonctionner une méthode d'immigration massive, parfaitement désordonnée,... qui dépasse audacieusement tout ce que le Brésil, l'Argentine, les États-Unis eux-mêmes, à quelque moment que ce soit de leur histoire, ont osé se permettre... Trop manifeste dessein, en dépit des déclarations officielles, de contrecarrer la progression de l'élément français. » (Chanoine Lionel Groulx.)

De fait, le 11 janvier dernier, M. Harris, alors ministre de l'Immigration, avouait sans ambages que les gens d'origine britannique devaient représenter la plus grande partie de nos immigrants... « Pendant les quatre dernières années, précisait-il, un tiers de nos immigrants ont été des Britanniques, qui ont affermi notre foi dans un gouvernement démocratique puissant et fortifié l'attachement à nos traditions. »

Oui, cette politique d'immigration vise à maintenir la suprématie britannique au Canada. Le groupe anglais a reçu plus de 80% des 958,146 immigrants entrés au pays de 1946 à 1953, l'Ontario plus de 51%,

l'Ouest près de 25%, le Québec moins de 20%, les Maritimes et Terre-Neuve 3.6%. Cependant, comme le principal facteur de l'accroissement de la population reste toujours l'excédent des naissances sur les décès, les Canadiens français, premiers parmi les groupes ethniques canadiens par leur puissance de renouvellement et leur potentiel de vie, ont tenu tête à la politique fédérale et conservé leur position démographique relative depuis vingt ans. D'autre part, nos minorités se trouvent de plus en plus menacées. « Les statistiques du dernier recensement, écrivait le Père Arès (*Relations*, septembre 1954), révèlent comme un fait évident une augmentation redoutable dans la puissance assimilatrice de l'anglais, et cela dans toutes les provinces canadiennes... Aussi, jamais les pertes n'ont-elles été si élevées chez les groupes minoritaires canadiens-français. »

C'est donc plutôt en dépit des leçons et des circonstances historiques, en dépit même de certains principes ou préjugés économiques déconseillant l'immigration, que les Canadiens français, dans leur ensemble, cherchent à justifier leur attitude nouvelle. Leur désir s'accroît d'une doctrine basée non plus sur le sentiment, moins encore sur l'opportunisme politique, mais sur une étude sociologique du Canada français. La politique du Curé Labelle — établissement rural et immigration familiale, agricole, catholique — ne serait-elle pas encore notre salut? Les objections ne résistent pas à l'examen. Si la population s'accroît rapidement, la richesse viendra-t-elle à manquer? Pas nécessairement, car, grâce à l'immigration même, les richesses naturelles seront mieux exploitées, la productivité et le marché intérieur accrus, les énergies renouvelées. S. Exc. Mgr Limoges a donc lancé le mot d'ordre: Continuons l'œuvre de notre Curé Labelle!

L'union sacrée des Canadiens français s'opère déjà sur le front de la charité. Nos évêques figurent en tête. Depuis 1952, ils ont aidé la Société canadienne d'Établissement rural à regrouper 900 familles néo-canadiennes et à introduire 2,000 autres familles au Canada. Le rapport de *Caritas-Canada* nous montre comment les services d'assistance aux immigrants se trouvent tout aussi bien coordonnés sur le plan national qu'ils le sont déjà sur le plan international catholique. On y puisera une juste et grandiose idée des activités charitables du Canada français envers les immigrants: paroisses nationales fondées, conformément aux prescriptions de la constitution apostolique *Exsul familia*, autres services aux immigrants, notamment le Service des Néo-Canadiens de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, le Centre social d'Aide aux immigrants dirigé par les Sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et la Société d'Assistance aux immigrants. Il faudrait, pour tout dire, faire le tour des vingt-neuf diocèses français du Canada et des sept vicariats apostoliques. Partout, c'est le même zèle, la même charité. En 1953, plus d'un million de dollars, sans compter un travail bénévole incalculable, ont été dépensés pour l'assistance aux arrivants: \$308,480 pour les premières nécessités de la vie, comme la nourriture et le vêtement; \$373,938 pour les soins médicaux; \$425,000, en forme de prêts, pour le regroupement des familles.

Admettons, pour conclure, que l'établissement rural et l'immigration sont des problèmes trop vastes et trop complexes pour tenir en un bref essai. Mais, comme le cœur des deux problèmes est le même, à savoir une juste conception de la propriété privée qui doit présider au partage des terres, des capitaux et des biens matériels, il était bon de rappeler certains faits et les courants de justice qui assureront l'avenir du Canada français.

AU SERVICE DES ENFANTS

« Les enfants comptent sur nous, terminons l'hôpital »

J.-Guy GAUVREAU

LE NOUVEL HÔPITAL Saint-Justine, situé chemin de la Côte-Sainte-Catherine, une fois terminé, sera l'un des plus modernes en Amérique du Nord. Sa structure blanche de douze étages, aux lignes hardies, sera le symbole de l'intérêt que portent les Canadiens français au problème de l'hospitalisation de l'enfance. Seulement, il faut terminer cet hôpital, et pour ce faire il manque une somme de \$9,600,000.

La campagne de souscription débutera le 15 novembre et se terminera le 30. Elle ne s'adresse pas aux seuls Mont-

Monsieur J.-Guy Gauvreau est le président général de la campagne de souscription du Fonds de construction de l'Hôpital Sainte-Justine.

réalais, mais à toute la province. C'est pourquoi une vaste organisation a été mise sur pied. L'Hôpital Sainte-Justine est heureux de compter comme patrons d'honneur du Fonds de construction S. Ém. le cardinal Léger, l'hon. Albiny Paquette, ministre provincial de la Santé, et le maire de Montréal.

Le cardinal, en acceptant ce poste, s'est déclaré « heureux de faire sa petite part dans ce travail gigantesque. Je demande au Seigneur, a-t-il écrit aux organisateurs de la campagne, de donner pleine efficacité à toutes vos démarches ». De son côté, l'hon. Paquette a déclaré que l'œuvre de Sainte-Justine est tellement importante, non seulement pour Montréal, mais pour toute la province, qu'il lui fait plaisir d'aider cette cause. Quant au maire de Montréal, il a souligné qu'une institution comme l'Hôpital Sainte-Justine est digne de l'intérêt de tous et que toute campagne de souscription en sa faveur devrait être couronnée du plus grand succès.

Ces témoignages éloquentes se passent de commentaires. D'ailleurs, qui ne s'intéresse pas à Sainte-Justine, qui n'a pas entendu parler de Sainte-Justine, l'hôpital qui, en 1943, a accordé 180,823 jours d'hospitalisation, dont le tiers à des patients qui n'étaient pas de Montréal? Pourtant, les immeubles actuels de la rue Saint-Denis sont exigus, et le personnel est débordé de travail.

Avec le nouvel édifice, Montréal possédera un grand centre de traitement, de formation et de recherches conforme aux besoins du présent et de l'avenir. On y comptera 800 lits permettant de recevoir plus de 20,000 enfants par année. Chaque enfant hospitalisé aura l'espace requis. Chaque salle, limitée à quatre lits, constituera une unité complète pourvue de tous les accessoires nécessaires au traitement et au confort du malade.

La congestion qui existe actuellement dans les dispensaires sera éliminée. L'admission se fera privément. Une fois inscrit, l'enfant sera rapidement dirigé vers le service approprié à son cas. Chaque service aura sa propre salle d'attente, attrayante, bien éclairée et munie de toutes les facilités voulues. Notons que Sainte-Justine sera un centre de diagnostic et de traitement complet. Les enfants malades bénéficieront des derniers progrès de la science médicale. Les services de réadaptation seront tous centralisés. Le centre opératoire

comprendra dix-sept salles d'opération et une grande salle de recouvrance.

Il est donc juste de dire que le nouvel Hôpital Sainte-Justine sera une institution qui fera honneur au Canada français. Mais il reste encore beaucoup à faire: terminer tout l'intérieur. Ce qui n'est pas une mince tâche. Il faut installer les systèmes de plomberie, de chauffage et d'électricité; terminer les cloisons intérieures en terre cuite; finir la surface en béton des planchers, la couvrir de tuiles et de linoléum; enduire de plâtre les murs et les plafonds; poser la tuyauterie pour l'oxygène; aménager les cuisines et la buanderie; parachever le terrassement, etc.

L'organisation de la campagne a été divisée en plusieurs sections: la section féminine, celles des noms réservés, du commerce et de l'industrie, des employés et de la sollicitation à domicile. Quant à la section provinciale, l'hôpital y attache une importance primordiale. Son objectif est de \$600,000, et tout indique qu'il sera rapidement atteint.

Il suffit de visiter le nouvel immeuble du chemin de la Côte-Sainte-Catherine pour sentir l'importance d'une telle campagne de souscription. « Les enfants comptent sur nous, terminons l'hôpital. » On ne pouvait choisir un mot d'ordre correspondant mieux à la situation actuelle. La province de Québec n'oubliera pas ses enfants malades.

LA TÉLÉVISION

LES COMMANDITAIRES

Émile GERVAIS, S. J.

LA SAISON 1954-1955 débute à peine au moment où nous écrivons ces lignes. Il est bien difficile d'en prévoir les tendances et de faire des pronostics: les programmes viennent de commencer ou sont simplement annoncés. Nous pouvons cependant étudier immédiatement un problème de grande conséquence pour la valeur et l'orientation des émissions télévisées à CBFT.

Les commanditaires sont des auxiliaires indispensables. D'aucuns diront: un mal nécessaire. La télévision privée, à la recherche de justes profits, vit de leurs générosités. Au Canada, la télévision officielle, en principe du moins, affiche à leur égard une grande indépendance. Elle leur permet de fournir 40% des frais pour les émissions commanditées; elle assume le reste et surtout se réserve l'autorité exclusive sur le programme même: contenu, direction, émission.

Cette politique fut vertement critiquée en certains milieux, très intéressés à la libre concurrence. Politique raisonnable et juste, parfaitement conforme à la mission qui incombe à Radio-Canada, pour la télévision comme pour la radio, de favoriser de toutes manières les talents et la culture, de prévenir toute déviation en ce domaine.

A CBFT, en pratique, où est cette belle indépendance? Notre télévision recherche les commanditaires, dont elle a un besoin vital pour défrayer des émissions dont le coût dépasse toutes les prévisions. Les commanditaires, et les agences de publicité qui les représentent, sont trop souvent amenés à exercer sur les émissions l'autorité réservée en principe à Radio-Canada. On voit d'ici les conséquences, qui ne sont pas toujours favorables à la culture et à la mission de la télévision chez nous. Les commanditaires — ne devrions-nous pas dire surtout les agences de publicité? — favorisent la réclame facile et qui rapporte. Ils préfèrent donc les programmes à grosse popularité, qui n'imposent pas de réflexion, touchent la sentimentalité du peuple et sa vanité,

excitent son appétit du gain et flattent ses goûts de perpétuel adolescent. Heureusement qu'à CBFT on s'est arrêté là, sans faire appel aux instincts les moins nobles de la populace, comme cela s'est fait ailleurs. Mais, en tout cela, où se trouve le souci de la culture du peuple, de son profit intellectuel et moral?

De plus, la plupart des agences de publicité sont anglaises. De recourir à nos compatriotes ne les rend pas d'emblée respectueuses de notre esprit, de nos coutumes. Elles imposent même certaines méthodes de publicité, qui ont fait leur preuve ailleurs, dans un autre milieu, anglo-canadien ou américain, mais qui demeurent étrangères à notre mentalité, à nos mœurs. Ajoutez enfin cette autre considération qui est loin d'aider à résoudre le problème: le marché canadien-français est moins considérable que l'anglo-canadien; il intéresse donc moins les agences d'annonces et leurs clients, mus d'habitude par des considérations exclusivement commerciales. N'est-ce pas là une des principales causes de la banalité de trop de programmes? Pourtant, viser à faire autrement, à faire canadien-français, intelligemment et artistiquement, est la seule chance pour notre télévision de survivre et de prospérer, à côté de la télévision anglo-canadienne et du colosse américain; ce dernier nous envahit déjà par ses programmes en réseau, qui bientôt nous parviendront directement du mont Washington et du Vermont.

Les commanditaires et leurs représentants l'oublient trop souvent. Voici quelques exemples. Le regretté et éphémère *Carrousel* fait preuve d'un réel souci d'originalité canadienne-française. On le remplace par *Tourbillon*, plus au goût des bailleurs de fonds, mais pauvre copie du *Jackie Gleason Show* et de *Toast of the Town*. Autre exemple plus probant. Le programme *Chacun son métier* avait une grande popularité. On y trouvait avec plaisir de la fermeté et de l'esprit chez l'animateur, une certaine méthode et du flair chez les

experts habituels; en outre, plusieurs concurrents avaient la chance de participer à chaque émission. Cette popularité méritée attire l'attention des agences de publicité, et voici que le programme est commandité. Dès la première émission, on ne le reconnaît plus. C'est une imitation servile de l'américain *What's my line?*: identification des concurrents qui écrivent leur nom au tableau noir, système de points qui ralentit le rythme et diminue le nombre des concurrents, etc. L'émission *Chacun son métier* a perdu son charme avec son originalité. A qui la faute? Le commanditaire a-t-il imposé ce changement malencontreux? Nous aimerions bien le savoir. Chose certaine, pour donner des programmes culturels conformes à notre mentalité, CBFT semble obligé de les prendre à son compte et d'en faire tous les frais. C'est le cas, par exemple, de *l'Heure du concert*, des « téléthéâtres » et de quelques autres spectacles. De même, pour cette nouvelle venue, *Fantaisie canadienne*, à qui nous souhaitons longue vie.

Un autre tort dont les commanditaires sont en grande partie responsables, ce sont les émissions en anglais transmises par les postes privés dans notre province. A Québec, c'est malheureusement un fait. A Rimouski, sera-ce de même? Pourquoi des émissions anglaises pour une population presque entièrement francophone? Certains commanditaires de la région, dont on a un impérieux besoin, exigeraient que leur annonce soit accolée à des programmes très populaires, même auprès des nôtres, comme *Toast of the Town*. C'est ainsi qu'auprès des populations desservies par ces postes, non seulement la télévision faillira à sa mission d'éduquer le peuple, mais introduira pendant de longues heures, au cœur même du foyer, des spectacles, des mœurs, des coutumes

contraires à notre culture et à notre manière de vivre catholique et canadienne-française.

Le remède? Pas d'autre que l'action d'une opinion alertée et toujours aux aguets. Cette opinion ne s'élèvera pas d'elle-même. Elle a besoin d'être stimulée et soutenue. Depuis que la télévision est entrée chez nous, combien d'associations nationales et d'organismes d'action catholique ont étudié le problème et sont passés au travail sérieux et efficace? Combien ont formé, au sein de leurs sections, des comités de télévision? Combien ont constitué des groupes d'écoute et de critique? Se préoccupe-t-on d'exercer sur Radio-Canada et sur les commanditaires une influence capable de combattre la tendance à chercher les succès faciles, rarement élevés et éducatifs?

Seule une telle action pourra changer le cours des choses. Il n'est pas impossible — au contraire — de faire comprendre à certains commanditaires qu'en exerçant un rôle de mécène ils peuvent promouvoir leurs meilleurs intérêts. En reconnaissance de l'encouragement que leur offre la clientèle canadienne-française et aussi en vue de relever leur prestige, ne voudront-ils pas patronner certaines émissions de qualité, vraiment de chez nous et culturelles? Quant à Radio-Canada, ne pourrions-nous l'amener à *juger la valeur des appréciations* qui lui sont transmises plutôt que d'en *peser seulement le nombre*? Nous avons suggéré la formation par Radio-Canada de comités d'auto-critique et de comités d'experts bénévoles; on ne semble pas avoir donné suite à cette suggestion. Une opinion éclairée, et guidée par des organismes tenaces et sérieux, pourrait en tenir lieu pour le plus grand bénéfice de tous.

HORIZON INTERNATIONAL

INDE *APRÈS le désastre du Vietnam, les regards se tournent vers l'Inde.* De tous les pays, c'est celui qui a la frontière commune la plus longue avec le monde rouge. Des hauteurs du Tibet, la Chine et son puissant allié dominant les infinies richesses et les villes ensoleillées du fabuleux sous-continent.

Tout le monde acclame le courage, la sagesse cent fois séculaire, le jeune dynamisme avec lequel l'Inde indépendante a affronté ses problèmes. Que les Indiens se présentent avec cette modeste fierté qui fait leur charme, cela n'éveille que de la sympathie.

Deux livres récemment parus attirent l'attention sur des questions auxquelles il faut trouver des réponses promptes et sûres. Le premier est *India Going Red?* d'Alfred Nevett, membre de l'*Indian Institute of Social Order*, de Poona. Il l'a publié pour opposer un barrage, si faible soit-il, au flot de la propagande rouge. Dans le premier chapitre, il pose ouvertement la question: « L'Inde deviendra-t-elle communiste? » Il y a dans ce pays beaucoup de pauvreté. Sur 300 millions de population, environ 70,000 paient l'impôt sur le revenu (combien devraient le faire, mais trichent?). On a développé l'éducation populaire, mais avec le résultat que tout le monde veut désormais travailler dans des bureaux! La victoire chinoise a réveillé le sens asiatique, et on se méfie de l'Occident. Par contre, on accepte les Russes comme des Asiatiques désintéressés.

Missions culturelles, missions commerciales, missions de bonne entente, missions sportives, missions de paix s'échangent entre l'Inde, la Chine et la Russie au rythme du mouvement perpétuel. On est à peine arrivé qu'on organise déjà la visite d'échange. Chaque mission en Chine ou en

Russie, chaque congrès de « paix » ramène ses propagandistes, sportifs, politiciens, hommes d'affaires, étoiles de cinéma, poètes, qui, ayant entendu et vu ce qu'ils devaient, reviennent avec leur enthousiasme pour la Russie, la Chine ou ses satellites. (P. 18.)

C'est un raz de marée. Durant cinq ans, les communistes organisèrent un véritable état rouge à Telengana. Ils « gouvernaient » environ 2,000 villages; ils y firent leur réforme agraire, administrèrent la justice marxiste et liquidèrent leurs ennemis. Quand, la ligne du parti ayant changé, les communistes décidèrent de collaborer avec M. Nehru et de renoncer à Telengana, ils promirent de rendre leurs armes, à condition que le gouvernement ne fit pas enquête sur les crimes commis. Il n'y eut pas de promesse du gouvernement, mais les communistes ne rendirent qu'une partie de leurs armes (p. 22).

Fondé par le célèbre Marendranath Roy, que nous retrouverons ensuite au Mexique, au Komintern et ailleurs, avant qu'il se fasse chasser du parti en 1929, le parti eut une existence précaire jusqu'à la guerre de 1939-1945. Il dépendait du parti de Grande-Bretagne à travers la *League against Imperialism*, dont le secrétaire général, Ben Bradley, arrêté en 1929 pour agitation révolutionnaire, fit de la prison à Meerut. Il avait été condamné à dix ans, le 15 janvier 1933; mais cela ne l'empêcha pas d'assister au VII^e congrès du Komintern à Moscou, durant l'été de 1935. Le parti communiste indien disparut dans l'illégalité, le 28 juillet 1934; les camarades s'infiltrèrent dans le parti du Congrès.

Durant la dernière guerre, alors que le parti du Congrès crut devoir louvoyer, le parti communiste s'engagea à fond, une fois l'Union soviétique envahie par Hitler. L'interdiction

fut alors levée; ses effectifs montèrent de 4,000 (1942) à 55,000 (1945). Le parti du Congrès se détacha des communistes; ceux-ci rétorquèrent en traitant Nehru de fasciste. Après diverses pirouettes, au cours desquelles le parti communiste se rajusta à la nouvelle situation, vint le Front unique (1951), confirmé par le dernier congrès du parti communiste indien (décembre 1953). On encourage M. Nehru surtout dans sa politique étrangère; sa politique indienne n'est pas assez radicale. En janvier 1954, le parti communiste avait environ 70,000 membres. C'est peu, mais le prestige de l'Union soviétique est devenu colossal, surtout parmi les étudiants, les intellectuels, et M. Nehru regarde avec faveur de ce côté.

Des personnes non informées répètent qu'une des raisons pour lesquelles le communisme se propage en Extrême-Orient est que nous n'aidons pas ces pays matériellement. Voici les chiffres de l'aide administrée par les Nations Unies en 1952. (Sous la rubrique *Union soviétique*, il faut compter la Russie-Blanche et l'Ukraine, p. 199.)

Organisation	Contributions votées (en millions de dollars américains)	États- Unis %	Grande- Bretagne %	Union soviétique %
Nations Unies	42.94	36.90	10.6	11.49
F.A.O. (Vivres)	5.23	30.00	14.37	Rien
O. M. S. (Santé)	8.60	33.33	11.25	Rien
U.N.E.S.C.O.	8.56	33.33	11.59	Rien
O.I.T. (Travail)	6.16	25.0	13.15	Rien
O.A.C.I. (Aviation)	2.83	24.97	8.05	Rien
Promis	18.82	60.5	6.7	Rien

Il n'est pas ici question du plan Colombo ou d'autres agences. Au lieu de verser ses cotisations, l'Union soviétique dépense son argent à payer ceux qui répéteront à l'infini que les États-Unis, l'Angleterre et d'autres sont des peuples « impérialistes » qui ne veulent que la ruine de l'Asie.

Nevett, pour faire sa part contre le flot communiste, a vendu la première édition de son livre — 318 grandes pages — à vingt-cinq sous l'exemplaire! 3,000 ont disparu en un mois. Il veut faire des éditions dans plusieurs langues de l'Inde. Son livre en vaut la peine. Quelqu'un lui donnera-t-il un coup de main ?

Le P. E. de Meulder, S. J., qui est bien connu au Canada, décrit dans *Tribal India Speaks* (*Indian Institute of Social Order*) les aborigènes de l'Inde, les descendants de ceux qui vécurent les premiers dans l'immense sous-continent. On les trouve dans six états, surtout dans Bihar, et le P. de Meulder, qui s'est fait naturaliser Indien, en est enthousiaste. Jusqu'aujourd'hui, les aborigènes sont restés à l'écart de l'ensemble de la population. Ils commencent à remuer dans le cadre de l'indépendance. L'Église, toujours prompte, a fait de l'un d'entre eux, Mgr N. Kujur, S. J., l'évêque de Ranchi (177 prêtres, 229,049 catholiques). Le P. de Meulder s'est fait non seulement citoyen de l'Inde, mais aborigène. On découvre dans sa brochure les renseignements les plus inattendus: il faut respecter, dans l'Inde, environ trente millions de bœufs et vaches malades, soixante-dix millions d'animaux inutiles et stériles, environ cinquante millions de singes et d'autres millions encore d'animaux sacrés. « Ceux qui aiment l'Inde peuvent-ils permettre que la terre de ses nombreux enfants soit broutée jusqu'au désert par des armées de singes et de vieilles vaches ? » (P. 69.) Cela, un aborigène a le droit de le dire aux hindous. Il dresse un magnifique programme de relèvement social pour les 26 à 30 millions d'aborigènes indiens.

Avec leurs écoles, leurs hôpitaux, leurs coopératives, les missions catholiques ont produit les meilleurs résultats. Elles sont la bête noire de ceux qui veulent « libérer » l'Inde en l'asservissant aux communistes. Les aborigènes de Bihar montent la garde au pied de l'Himalaya.

TORTURE ET COMMERCE 1. La bibliographie sur les camps de concentration soviétiques et sur les prisons chinoises s'allonge de plus en plus. *La cellule 23*, d'A. Bonnichon (*Études*, septembre 1954), nous fait assister, par son réalisme d'une inexprimable sérénité, à la transformation mentale des prisonniers chinois. L'homme est amené à renoncer à sa pensée individuelle pour adopter celle que lui dicte le gouvernement. Personne, jusqu'ici, n'avait décrit ce procédé avec une clarté aussi convaincante. Le P. Bonnichon n'a pas connu la torture physique. Il n'a subi que les heures interminables d'un endoctrinement affolant, d'où il s'échappait en contemplant la passion du Christ.

Le P. Joseph Schyns, missionnaire de Scheut, ancien recteur de l'Académie Verbist, à Pékin, a publié le récit de son supplice (*Aveux spontanés*, Anvers, 1954).

Cette fois-ci, la séance des tortures prend une durée inaccoutumée. Quinze heures? Vingt heures? Je ne le sais pas. Mais j'ai vu, pendant la séance, le soleil se coucher et se lever, et cela ne finissait pas! Pour la circonstance, on avait inventé de nouvelles manières de faire souffrir. Tandis que je me trouvais agenouillé, les mains serrées derrière le dos, les soldats me posèrent un manche de balai sur les mollets. A chacun des deux bouts se posta un bourreau; et ils se mirent à faire rouler le manche tout le long du mollet en pesant dessus de tout leur poids. Est-ce 100 ou 120 kilos que pesaient ces deux hommes? Tout ce que je sais, c'est que par moments mes cris étaient tels que je n'entendais plus ceux de mes confrères jugés dans les salles voisines. Quand je hurlais trop fort, on me fourrait une chaussette dans la bouche, chaussette que le soldat ôtait de ses pieds pour la circonstance! Après cela, les tortures ordinaires, la suspension, le calvaire, toute la gamme des souffrances. (P. 53.)

Le P. Schyns ne céda pas à la torture. Après que celle-ci eut été arrêtée et qu'il eut à peu près perdu la raison, on lui fit avouer toute espèce de choses.

J'ai avoué comme tous mes confrères, victimes de la rafle du 25 juillet, comme l'évêque emprisonné dans la même cour que moi, comme des centaines de milliers de Russes, de Chinois, de Hongrois et de Polonais.

Sous le coup de la torture, je n'ai pas cédé. Au paroxysme de la souffrance, j'ai toujours eu le courage de proclamer: Non! je n'avoue rien, je suis un innocent!

Mais quand je suis devenu une loque humaine, quand ma raison fut affaiblie et que, profitant de cette faiblesse, les commissaires firent luire à mes yeux l'espoir d'une mise en liberté, d'un retour au pays, subitement ma résistance est tombée. Non seulement j'ai avoué des choses inexistantes, mais j'ai déclaré que je faisais ces aveux « spontanément et en pleine liberté d'esprit ». (P. 74.)

Il décrit comment cette transformation se produisit en lui. Ces pages expliquent, sans pentothal ou autres drogues, le mystère des « confessions spontanées ». « C'est ma conviction profonde que si des tortionnaires soviétiques veulent faire parler quelqu'un, ils y arriveront tôt ou tard, à moins qu'entre temps la victime n'ait la chance de mourir entre leurs mains. » (P. 78.)

Quant à la Russie rouge, la Commission internationale contre le régime concentrationnaire fit paraître en 1951 son *Livre blanc* sur les camps de concentration soviétiques. Cette Commission internationale représente environ cent mille anciens prisonniers politiques des camps nazis, groupés dans leurs organisations nationales en Allemagne, Belgique, Espagne (républicaine, à cause du nombre de ceux qui furent emprisonnés au camp de Mauthausen et ailleurs), France, Hollande, Pologne.

La Commission créa son tribunal, s'astreignit aux règles de l'évidence judiciaire. Nous avons ici les procès-verbaux

de six audiences (21 mai-1^{er} juin 1951). Les témoins nous font visiter successivement les principaux camps soviétiques: les chantiers de Solovki, la construction du chemin de fer Baïkalo-Amurski, la location de détenus aux kolkhozes nécessaires, les mines de Vorkuta, les salaisons de Magadan, etc. Au cours de la sixième audience, le président résuma les dépositions:

...la main-d'œuvre forcée a réalisé de grands canaux, des combinats; a créé d'immenses chantiers d'abattage de forêts en Sibérie; a créé et exploité des mines, des pêcheries, des conserveries de poissons; a construit des villes, des routes, des chemins de fer; réalisant enfin, dans les régions les plus déshéritées d'Europe septentrionale et d'Asie, le travail d'usine sous toutes ses formes. (P. 172.)

Un des rapports les plus curieux a trait aux Espagnols « républicains » qui étaient en U. R. S. S. quand la guerre d'Espagne prit fin. On connaît l'équipée du « général Campesino ». La plupart de ces Espagnols furent arrêtés en 1941 et, après diverses prisons et camps de travaux forcés (notamment dans l'extrême-nord de la Sibérie), finirent par arriver à Karaganda (Kazakhstan).

En juin 1948, il y avait cent quarante-neuf survivants à Karaganda. Dix-huit d'entre eux ayant accepté la nationalité soviétique furent libérés. Les autres furent maintenus au camp et, en avril 1942, transférés dans la région de Vologda avec une centaine de prisonniers de la division bleue. En octobre 1950, d'après les témoignages reçus, sur les cinquante-neuf survivants de Karaganda, dix-huit avaient été libérés et travaillaient aux environs de la mer Noire; trente-sept étaient dans le camp n° 7385 et quatre dans le camp n° 8741. (P. 201.)

Nous recommandons ce témoignage à la méditation des camarades Tim Buck, Gui Caron, Camille Dionne et de leurs amis. S'ils font une révolution rouge au Canada, — tout est possible en ce bas monde! — ils mourront probablement de faim, de travail forcé et de coups de crosse dans quelque camp de concentration sibérien, où ils ne seront pas plus avantagés que nous. Et cela, peut-être, nous réconciliera avant la mort.

2. Quand, en 1952, les soviétiques convoquèrent la conférence économique de Moscou pour rétablir sur une grande échelle les échanges commerciaux avec le monde libre, ils s'y étaient préparés par une vaste série d'études économiques entreprises par l'Académie des Sciences d'U. R. S. S. Voici quelques ouvrages que j'ai acquis au petit bonheur: *les Peuples d'Amérique latine dans la lutte contre l'impérialisme américain* (Moscou, 1951, 460 pp.; quand il n'y a pas de nom d'auteur, l'ouvrage a été composé en équipe); *le Capitalisme international, arme-crédit de l'agression impérialiste*, par le prof. N. N. Liubimov (Moscou, 1951, 167 pp.); *le Développement de la crise de l'empire britannique après la deuxième guerre mondiale*, par I. M. Lemm (Moscou, 1951, 566 pp.); *la Crise du système colonial; la lutte nationale libératrice des peuples d'Asie orientale* (Moscou, 1949, 289 pp.). Ce dernier livre nous renseigne sur l'Inde, Ceylan, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Corée. N'étant pas économiste de profession, je n'ai pas collectionné ce genre de livres, je ne me suis pas abonné aux revues soviétiques spécialisées. La documentation communiste dans ce domaine essentiel est colossale, comme on peut en juger, par exemple, en consultant *la Politique impérialiste des États-Unis dans les pays du bassin des Caraïbes* (1900-1939), par A. I. Zubok (Moscou, 1948, 520 pp.). La seule bibliographie y occupe vingt-sept pages de texte serré. On y traite surtout des questions économiques; elles sont le fondement unique de toute réalité marxiste.

Quand nos hommes d'affaires vont discuter avec les soviétiques, ils ont devant eux des hommes qui se sont préparés avec un très grand soin, qui savent ce qu'ils veulent, qui intègrent leur point de vue, par-delà le contrat immédiat, dans la politique générale. Ils entrent donc en relations avec le trust le plus gigantesque que le monde ait jamais connu.

Tout le commerce étranger est monopole, non seulement de l'État, mais de l'État fédéral (art. 77 de la constitution); quoique les républiques soviétiques soient « souveraines » et représentées aux Nations Unies, elles n'ont pas de rapports commerciaux avec l'étranger. Quant aux « démocraties populaires », leur économie est coordonnée à celle de l'Union soviétique. La production économique tout entière est subordonnée à l'État par le plan d'économie nationale, mais toute la production économique lourde est monopole exclusif de l'État fédéral (art. 4, 6 et 77). Les lois sur la « discipline du travail » (*Droit ouvrier soviétique*, Moscou, 1949, pp. 254-294; *Droit pénal soviétique*, Moscou, 1950, pp. 389-493) donnent à l'État soviétique une autorité totale et sans conditions sur les ouvriers et leurs « syndicats ». Enfin, le régime des camps de concentration décrit ci-dessus assure à l'Union soviétique une main-d'œuvre d'esclaves à peu près illimitée. D'après l'oukase du 26 mai 1947, les sentences au camp de travaux forcés peuvent aller jusqu'à vingt-cinq ans pour « attentat contre l'industrie d'État, le transport, le commerce, le mouvement d'argent ou le système de crédit, les coopératives... etc. » (amendement à l'article 58).

Ce monopole commercial est un instrument politique pour en finir avec le système capitaliste et impérialiste, c'est-à-dire les puissances non soviétiques. Dans le manuel de *Droit international*, publié par l'Académie des Sciences (Moscou, 1951), nous lisons:

A la suite de la deuxième guerre mondiale et durant la période d'après-guerre, il s'est produit dans la situation internationale un changement aigu dans le rapport des forces en faveur du socialisme.

La caractéristique du droit international, durant la période qui suit la deuxième guerre mondiale, est qu'il se développe dans les conditions de la lutte de deux camps, le camp de l'impérialisme antidémocratique conduit par les États-Unis, dont le but fondamental est d'établir la domination mondiale du capitalisme américain et la destruction de la démocratie, et le camp antiimpérialiste et démocratique, conduit par l'Union soviétique, qui a pour but la destruction de l'impérialisme, l'établissement de la démocratie et la liquidation des vestiges du fascisme.

Le but de la politique étrangère de l'U. R. S. S., la force dirigeante du camp démocratique, est de créer le milieu international le plus favorable possible pour établir le socialisme et le communisme (131).

A ce but tendent les ressources centralisées de la politique soviétique, de la production soviétique, du travail soviétique, du commerce soviétique, de l'esclavage et de la torture soviétiques, de l'armée soviétique.

3. C'est dans cette perspective qu'il faut lire ce paragraphe que nous détachons d'une revue montréalaise:

En ce qui concerne le Canada, qui voit s'accumuler des stocks considérables dans ses entrepôts, la reprise des échanges (avec le monde communiste) fournirait un marché additionnel pour beaucoup de denrées non stratégiques. Justement, d'après le *Financial Post*, la liste des produits demandés par l'U. R. S. S. en comprend plusieurs que nous avons en excédent. Voici cette liste, telle que fournie par l'ambassade soviétique à Ottawa: équipement mécanique et électrique, beurre, viande, blé, peaux brutes, machines à travailler le bois et à faire le papier, navires de pêche.

Par des accords avec d'autres pays, la Russie soviétique, qui semble servir d'agent pour tout le bloc communiste,

achète déjà beaucoup de denrées alimentaires. Il serait important que nous obtenions notre part de ce commerce. En plus de trouver des débouchés pour nos produits, — sous ce rapport, d'autres pays communistes que l'U. R. S. S. semblent plus intéressants que celle-ci, — c'est une excellente occasion de favoriser des contacts qui, bien loin de constituer un danger pour nous, peuvent avoir pour effet de faciliter une meilleure connaissance mutuelle, base essentielle des relations qui seraient si nécessaires au monde.

Laissons à l'auteur de ces lignes son espoir de toucher le cœur des hommes d'affaires soviétiques, ou plutôt de cette énorme organisation qui exerce la puissance qu'on sait sur les vies et les consciences de presque la moitié du monde, et qui a divisé le reste en faisant luire devant lui l'espoir de quelques contrats. Voici d'autres arguments, cette fois, pour les ouvriers.

Pourquoi les hommes d'affaires seraient-ils les seuls à avoir leur « part » de cet argent ? Le chômage monte. Le commerce soviétique fera marcher les affaires, embaucher les ouvriers, tourner les moteurs, réaliser même quelques augmentations de salaire. A chacun sa « part ». Et puis, quand tout cela sera bien engagé, la direction centrale de Moscou tournera le bouton; l'énorme engrenage s'effondrera, et on aura le chaos.

Faut-il dire que les soviétiques, qui nous offrent leurs contrats en souriant, ont pris la mesure de notre « démocratie » ? Voici, en tout cas, ce qu'en pense l'ouvrage collectif *Théorie de l'État et du droit*, préparé par l'Institut juridique de l'Académie des Sciences (Moscou, 1949, 511 pp.) et qui fut imprimé à cent mille exemplaires :

Le but fondamental de l'État bourgeois est la défense et la protection de la propriété capitaliste, qui assure l'exploitation du travail des salariés. Des deux fonctions fondamentales de l'État bourgeois, la principale est celle d'ordre intérieur — l'écrasement des travailleurs dans les intérêts de la classe capitaliste (189-190).

Si nos gens d'affaires pensent aller à Moscou, ou à Pékin, ou à Hanoï pour y favoriser leurs capitaux et, avec ceux-ci, le régime capitaliste, ils se font d'étranges illusions. Décrivant la visite des travaillistes anglais à Pékin, un correspondant nous écrit de Hong-Kong, le 1^{er} octobre 1954 :

The jolly fellows of Peking showed the smiling Delegates mines and factories they had unceremoniously robbed from Englishmen. *China's leaders even insulted the Delegates in Peking by thanking them for selling China strategic material during the war in Korea* (je souligne).

A moins d'un incroyable sursaut d'énergie morale, qu'on ne voit poindre nulle part à l'horizon, on prévoit la capitulation graduelle de nos divers pays, guidés par leurs intellectuels et leurs gens d'affaires, et une formidable indignation contre ceux qui ne voudront pas prendre part à la curée — le tout, pour le plat de lentilles de quelques affaires sans lendemain.

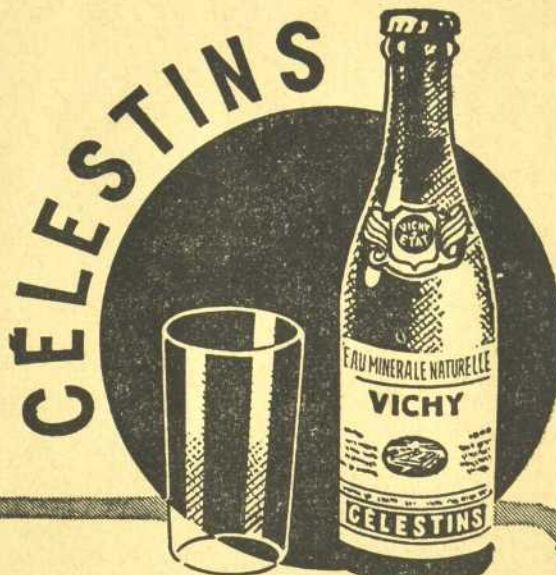
4. Comme nous l'avons observé (*Relations*, avril 1954), il est impossible de vivre à l'écart du monde rouge. Il y aura désormais nécessairement des rapports commerciaux. Lesquels ? Si notre Occident, avec ce qui lui reste de liberté, ne veut pas s'effondrer, ses meilleurs économistes devront réétudier le fonctionnement des échanges internationaux, et voir comment l'économie libre peut être défendue contre l'économie dirigée d'un monopole qui détient absolument tout — ressources naturelles, industrie, commerce, politique, presse, établissement militaire, prisons, consciences — dans un étai qui s'est fermé sur la moitié du monde.

Joseph-H. LEDIT.

12 octobre 1954.

NOVEMBRE 1954

L'EAU QUI PENSE À VOTRE FOIE



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime "triste" ?

RAREMENT nécessaire, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY CELESTINS quotidien.

Son action bien connue et ses propriétés diurétiques contribuent à stimuler les multiples fonctions du foie et des reins et exercent un effet des plus salutaires sur le système digestif en général. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien",
buvez **Vichy!**
CELESTINS

EAU MINÉRALE NATURELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

Méfiez-vous des imitations!!!
Exigez « CELESTINS »

Importateurs: HERDT & CHARTON INC., Montréal

LES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES

Dom Eugène VANDEUR, O. S. B.: *Les Voies à la fournaise d'amour. Élévations.* — Bruges, Beyaert, 1953, 289 pp., 19 cm.

LE SOUS-TITRE est juste. C'est ici un beau livre de prière, qui n'est pas fait pour être lu, mais médité. Selon la division traditionnelle chez les grands auteurs spirituels, l'ouvrage se présente comme une approche progressive de Dieu dans la prière. Tout est construit autour de trois textes: *le don des larmes*, tiré d'un livre d'heures parisien du XV^e siècle; une *prière sur le credo*, d'un moine inconnu du XII^e siècle; le *cantique d'amour* de saint François d'Assise. Les trois textes, médités verset par verset, simplement, en une langue que tous peuvent suivre, correspondent aux trois états de l'âme en prière: purification, illumination, union. Livre pour les âmes priantes, cadeau qui fera du bien à un ami malade, acquisition précieuse pour la bibliothèque du prêtre, directeur d'heures saintes ou de prières collectives.

Julien HARVEY.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

Chan. Jacques LECLERCQ: *Saints de Belgique.* Édition nouvelle revue et corrigée. — Tournai (Paris), Casterman, 1953, 213 pp., 20 cm.

LE SAINT — on l'oublie parfois — reste homme de son temps, de son milieu surtout. Qu'on ne s'étonne donc pas de voir l'A. dégager une sorte de psychologie concrète de la sainteté, de celle qu'on rencontre « sous le climat de la Belgique ». Là, tout est mesuré, depuis les frontières à portée de la main et les sommets des « collines » jusqu'aux gens de chez nous, travailleurs et fervents, mais... au bon sens rassis. Trop de pondération semble détourner le Belge de l'« aventure » de la sainteté, « du besoin d'aller jusqu'au bout de l'amour ». Dépasser la raison calculatrice, se jeter dans une certaine folie chrétienne, ce n'est pas son fait (p. 190). Contre ce jugement sévère, des noms glorieux affluent à la mémoire; mais ils désignent des organisateurs, des chercheurs, des missionnaires... qui ne sont pas sur les autels, pas encore. Aussi l'A. conclut-il son ouvrage par un « débat sur la sainteté ». « Il y a de la démesure dans l'absolu, car l'absolu est hors de proportion. Le Belge est mesuré. Il manque presque toujours quelque chose à son sens de l'absolu. » (P. 198.) Jean Berchmans, le seul saint belge de l'époque moderne, l'avait compris: « *Maximi facere minima*, faire les petites choses si parfaitement qu'elles en deviennent grandes » (p. 198), telle était sa devise. Sainteté à la taille de tous, semble-t-il, et dont la leçon se trouve dans l'évangile. Ceux qui connaissent l'A. par ses nombreux écrits goûteront ici la profondeur de sa pensée, sa verve brillante et son tour paradoxal.

Robert-J. BALLON.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

Mary Fabyan WINDEATT: *The World is His Parish. The Story of Pope Pius XII.* — Dayton (Ohio), Geo. A. Pflaum, Publisher, Inc., 1954, 34 pp., 25 cm. Prix: 15 cents.

BROCHURE illustrée sous forme de bandes en couleurs et racontant l'histoire du pape Pie XII. Bien faite et instructive, elle est à recommander. Souhaitons qu'il y ait une édition française.

R. A.

Geneviève DUHAMELET: *Mère Marie-Xavier Voirin. Fondatrice de la Congrégation des Sœurs de la Providence et de l'Immaculée-Conception de Champion.* — Paris, Desclée de Brouwer, 1953, 367 pp., 20 cm.

JOIE, lorsqu'on aime l'Église, qu'une lecture comme celle-là. Divisé en deux parties, — vie d'une Française qui fonde une congrégation belge; expansion de son institut à travers le monde, — cet ouvrage raconte près de cent cinquante ans d'héroïsme quotidien. Vies banales que celles de Mère Voirin et de ses imitatrices? C'est que l'héroïsme est devenu banal dans l'Église.

Nos esprits auraient-ils perdu le sens du surnaturel, le don de reconnaître Dieu à l'œuvre? A la portée de tous, ce beau livre, grâce au style de l'A., captivant dans sa simplicité.

Béatrice CLÉMENT.

Boucherville.

Léo TRESE: *La Journée d'un curé.* Traduit par l'abbé M. Grandclaudon. — Mulhouse, Éditions Salvator, 1953, 142 pp., 18,5 cm.

DE L'ORIGINAL, *Vessel of Clay*, on a dit ici (janv. 1951, p. 27) que « l'Ame de tout apostolat de Dom Chautard y est traduit en américain et mis en tableaux d'examen de conscience, mais qui n'ont rien à voir... avec les examens de conscience de certains manuels. Ici, tout est vrai, tout est humain, tout est lucide. Rien n'est cruel, n'est âcre, rien n'est janséniste ». Louange bien méritée. Après les encycliques et quelques autres livres, un prêtre se doit de posséder celui-ci et de ne pas le prêter: jamais il ne lui reviendrait. Et il serait dangereusement privé d'un instrument sûr de méditation sans sommeil. « Ici, tout est vrai. » Comme c'est vrai! Et le prêtre moderne a besoin, le premier, de retrouver le vrai, volontairement perdu dans nos âges obscurs (nous nous inspirons d'une pensée de Pie XII). Et le laïc, à sa suite, se doit à cette quête. Quand il ne rencontrerait dans ce livre que le prêtre vrai, et non plus des caricatures ou trop bienveillantes ou trop malveillantes. On sait, d'ailleurs, que ce prêtre vrai n'est pas d'ordinaire celui des nombreux romans à prêtres.

Paul BÉLANGER.

Maison Bellarmin.

Bonaventure PÉLOQUIN, O. F. M.: *La Presse catholique et le Journalisme catholique.* — Côte Sainte-Catherine, La Prairie, Qué., Séminaire des Saints-Apôtres, 1953, 53 pp., 19 cm.

LE TITRE de cette brochure en indique les deux parties. Dans la première, l'A. présente une définition de la presse catholique, expose ses bienfaits et donne les « normes des bons journaux »; dans la deuxième, il met en évidence le rôle du journaliste catholique et la formation qu'il attend de ce dernier, en utilisant fréquemment d'abondantes citations. Il a parfaitement raison de souligner l'importance d'une chaire universitaire de journalisme, mais il se montre exigeant en assignant une durée de six ou sept ans au cours régulier. N'est-ce pas fermer la porte à d'excellents candidats, même dans l'hypothèse de bourses suffisant à couvrir tous les frais universitaires? Une discussion entre journalistes sur certaines parties de cette brochure donnerait sans doute lieu à de vivants échanges de vues.

Albert PLANTE.

QUESTIONS PHILOSOPHIQUES ET SCIENTIFIQUES

Josef PIEPER: *La Fin des temps.* Collection « Textes et études philosophiques ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1953, 200 pp., 19 cm.

LA PHILOSOPHIE de la fin de l'histoire, sous peine de ne rien dire de valable, doit faire appel à la théologie. Après avoir longuement développé cette idée, l'A. part de l'*Apocalypse* pour infirmer la foi contemporaine en un progrès indéfini de la civilisation. L'histoire temporelle va se terminer par la domination du mal; c'est dans l'extra-temporel seulement qu'elle connaîtra sa fin véritable. Comme l'individu, elle n'a d'autre espérance que le Royaume futur; il n'y aura pas d'âge d'or à l'intérieur du temps. La période finale sera même pire que l'actuelle: c'est tout l'univers, non plus quelques pays, qui sera opprimé et terrorisé. Le Christ, à la fin, paraîtra pour abolir le temps et faire réussir l'histoire. S'il ne séduit pas, comme certaines anticipations sur l'avenir de l'esprit, ce livre apporte plus de vérité. C'est que l'A. s'appuie, non sur des hypothèses, mais sur le roc de la prophétie.

Georges-E. BOISJOLY.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

Gaston BACHELARD: *Le Matérialisme rationnel*. Bibliothèque de philosophie contemporaine. — Paris, Presses universitaires de France, 1953, 224 pp., 23 cm.

L'A. ENTEND, par *matérialisme rationnel*, l'attitude méthodologique de la science contemporaine. Ce n'est ni du matérialisme naïf, qui se colle trop au réel immédiat, ni du rationalisme dogmatique, imposant ses catégories, de façon arbitraire, à un réel appréhété plutôt qu'accepté. C'est un moyen terme: tout à la fois, une docilité souple à la matière et un envol du réel immédiat, qui débouche rapidement, par un chassé-croisé du rationnel et de l'expérience, à une connaissance d'un haut degré d'abstraction, d'accès ardu, nettement coupée de la connaissance vulgaire et fruit d'un effort éminemment social. C'est avec un intérêt captivant qu'on voit à l'œuvre ce matérialisme rationnel: dans la constitution progressive du tableau périodique des éléments, depuis Mendéléeff jusqu'à la découverte récente du centurium; dans l'étude de la tétravalence du carbone; dans le perfectionnement des schémas et des symboles chimiques; dans l'étude des liaisons doubles et de la mésomérie. Il s'agit donc d'exemples empruntés à la chimie, non pas « à cette poussière de faits sans cohésion » (p. 213), dont trop d'ignorants parlent encore, mais à cette chimie vraiment scientifique d'aujourd'hui, « ce tissu d'expériences, ayant chaîne et trame, où la pensée se confirme par de multiples recoupements » (p. 42), en étroite union avec la physique quantique et nucléaire et la technique spectroscopique. C'est dans l'exposition de ces exemples que l'A. donne le meilleur de lui-même, grâce à sa connaissance par le dedans, jusque dans sa structure fine, de la science contemporaine. Nous ne pouvons, toutefois, sanctionner toutes ses conclusions philosophiques. A notre avis, il n'y a pas, « entre la connaissance commune et la connaissance scientifique, une rupture... si nette que les deux types de connaissances ne sauraient avoir la même philosophie » (p. 224). Du moins, l'A. n'a pas démontré de discontinuité dans la ligne du savoir; la science, il est vrai, se dégage rapidement du réel immédiat, mais elle en part, tout de même, et cela est suffisant pour infirmer la conclusion principale de l'ouvrage.

Conrad EAST.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

P. STEVEN, P. S. S.: *Éléments de morale sociale*. — Paris, Desclée et Cie, 1954, 612 pp., 21 cm.

L'ANNÉE DERNIÈRE, paraissait la douzième édition du troisième tome (*De Justitia*) de la célèbre théologie morale de Tanquerey, édition entièrement refondue par les soins de M. Paul Steven, supérieur du Grand Séminaire de Bordeaux. La critique fut alors unanime à louer, dans ce volume, spécialement la deuxième partie, consacrée à l'étude des relations sociales. Encouragé sans doute par cet accueil, l'A. nous donne aujourd'hui la traduction française de cette partie qui touche à tant de problèmes actuels. Qu'il parle de la vie familiale, professionnelle, civique ou internationale, il le fait avec clarté, précision et maîtrise de son sujet. Ceux qui utiliseront ce manuel apprécieront certainement la méthode suivie par M. Steven: de bonnes définitions d'abord, un peu d'histoire, puis les principes et les règles. Bien que s'inspirant de l'enseignement social de l'Église, l'A. déborde largement cet enseignement, et bien que s'intitulant *Éléments de morale sociale*, son manuel contient une foule de renseignements techniques sur la production, la répartition, la circulation et la consommation en économie politique... Les positions de l'A. sont à la fois traditionnelles et hardies, par exemple, sur « la juste rémunération du travail dans le régime de salariat » (p. 312), sur « la participation des ouvriers à la gestion » (pp. 344-347), sur « les conditions d'une juste déclaration de guerre » (pp. 575-579). A propos de ces dernières, après les avoir énumérées et expliquées longuement, l'A. termine par cette note: « Pratiquement et dans les conditions actuelles, on peut dire qu'elles ne peuvent plus se réaliser simultanément et d'une façon absolument certaine. De sorte qu'on peut dire que toute déclaration de guerre — qu'il s'agisse d'une guerre offensive ou préventive — est pratiquement entachée d'injustice, donc d'immoralité. » (P. 579.) Un bon manuel à posséder et à consulter.

Richard ARÈS.

Nécessité de l'éducation coopérative

- L'éducation est un des principaux animateurs de toute vie coopérative.
- Il n'y a pas de coopératives solides sans coopérateurs éclairés et fidèles.
- Il n'y a pas de coopérateurs éclairés et fidèles sans éducation coopérative.
- Puisque la coopération est une formule démocratique d'organisation économique et sociale qui veut remettre au peuple le soin de ses propres affaires et le contrôle des entreprises mises à son service, c'est exiger nécessairement de ce peuple qu'il sache bien exercer ce contrôle et qu'il veuille le bien exercer.

**LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE
DE QUÉBEC**

Michèle AUMONT: *Femmes en usine*. — Paris, Spes, 1953, 158 pp., 19 cm.

CE PETIT VOLUME condense une tranche de vie. Michèle Aumont a travaillé comme ouvrière spécialisée dans des usines de la région de Paris. Elle a particulièrement connu et aimé les ouvrières de la métallurgie parisienne et elle a ramassé dans ce livre édifiant cinq années d'observations vécues. C'est un document humain irremplaçable pour les sociologues et les assistants sociaux d'usines. Il est aussi un acte de foi dans la possibilité de changer tout un monde de femmes par une action qui s'inspire du précepte du Christ: « Aimez-vous les uns les autres. » A toutes les phases de la vie d'usine, à l'embauche, à la tâche, au syndicat, au bureau médical, l'A. suit les répercussions de la machine sur le corps d'un être créé pour la maternité: surmenage, inquiétudes, amertumes, découragement. Elle s'apitoie sur ce drame de la femme aux prises avec la machine; mais sa foi lui donne l'espoir que les milliers de femmes qui vivent en silence la dure existence des ouvrières d'usine finiront par connaître un régime transformé par le christianisme.

Maison Bellarmin.

Émile BOUVIER.

LITTÉRATURE

Charles MOELLER: *Littérature du XX^e siècle et Christianisme*. II. *La foi en Jésus-Christ*. — Tournai (Paris), Casterman, 1953, 354 pp., 21 cm.

LECTURE passionnante. En des pages lumineuses, l'A. confronte les œuvres marquantes de Sartre, de Henry James, de Martin du Gard et de Joseph Malègue avec les exigences de la foi. Précédée d'une introduction, où les desseins apologétiques sont nettement formulés, l'étude des auteurs est suivie d'une conclusion de quelque cinquante pages, qui précise la nature et les qualités de l'acte de foi.

Sartre refuse obstinément le surnaturel. Après avoir forgé une caricature de Dieu, qui n'existe pas et ne doit pas exister, il s'applique vigoureusement à le pourfendre: l'athée a suscité l'antithéiste. Pour lui, le croyant est un « salaud » qui renonce à la liberté. La grandeur se trouve du côté des « saints » laïques qui acceptent l'affrontement de la condition humaine. Sartre, c'est l'orgueil qui se coupe de Dieu. — Les héros de Henry James jouissent de la vie avec volupté, sans se demander d'où viennent ses merveilles. Absence de Dieu dans la vie mondaine, pourrie par le mensonge et l'égoïsme. Le mal se promène dans les rues, le sourire aux lèvres. Personne ne touche au grand problème de Dieu. — Roger Martin du Gard présente l'adhésion aveugle de trop de fidèles à la religion sous la poussée de forces affectives. Son Jean Barois naît dans la foi, la perd, puis la retrouve au seuil de la mort, saisi par un mélange de vague émotivité et de crainte de Dieu. C'est le représentant de toute une génération qui opte soit pour la religion révélée, sans motifs vraiment réfléchis, soit pour la religion laïque. Piété sans apologétique, étrangère à la Bible et à la liturgie. Rationalisme effarant de huit cents millions de marxistes. — Augustin Méridier, lui, est un témoin authentique de l'acte de foi. Malègue décrit son itinéraire religieux. Enfance mystique, perte de la foi, retour à Dieu sur les routes vraies de l'amour, de la souffrance et de la mort.

Toute personne un peu cultivée goûtera cet ouvrage. Quoique les écrivains étudiés ici n'aient pas, à l'exception de Sartre, la célébrité de ceux que l'A. analyse dans le tome I, cette confrontation d'esprits aussi divers avec la foi en Jésus-Christ est singulièrement prenante; et combien élevant certains commentaires sur Malègue, illustrés par de larges extraits de son roman. Les professeurs de littérature et de religion voudront s'en inspirer.

Maison Bellarmin.

Wilfrid GARIÉPY.

Henry MILLER: *Souvenirs, souvenirs*. Traduit de l'américain par André Michel. — Paris, Gallimard, 4^e édit., 1953, 347 pp., 20 cm.

UN TOURBILLON de mots et un flot d'idées exprimées sur un ton poissard, truculent, inspiré par la révolte. L'A., new-yorkais de naissance, exalte la France et dénigre son pays. Il hurle contre ce qui est américain. Tout lui paraît sublime là-bas, tout lui semble horrible en sa demeure. Il foudroie, assénant

ses coups sans trop de discernement. Ses attaques dénotent souvent de l'ignorance ou du parti pris: manifestation aiguë, à chaque page, d'un complexe d'agressivité. Prophète d'une rénovation du monde, ses portraits, ses farces, ses récits plaident la cause des artistes, prêchent le retour à des normes de vie plus humaines et condamnent la guerre, le matérialisme, et le reste. Malheureusement, les solutions qui se dégagent de son livre restent imprégnées de sensualisme et de nihilisme. Faut-il parler ici de virtuosité ou de verbiage, de poésie ou d'hallucination, de sincérité ou de cynisme? Il y a de tout cela. Ouvrage ébouriffant. Condamnable, sauf pour lecteurs avertis et robustes.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

Marcel GRAND'MAISON.

Bruno GAY-LUSSAC: *La Mort d'un prêtre*. Roman. — Paris, Julliard, 1953, 227 pp., 19 cm.

DRÔLE de roman qui raconte une tranche de la vie d'un drôle de prêtre dans un drôle de milieu. Après Greene, Bésus et d'autres, l'A. habilite son personnage ecclésiastique de couleurs criardes. Comme s'il était nécessaire, pour retenir l'attention du public normal, de recourir à ce décor de foire. Toutes les péripéties sont tirées par les cheveux et trahissent la démanigaison de produire de l'effet, sans souci de la qualité des moyens ou des résultats. Il eût mieux valu tenter une plongée dans l'âme sacerdotale; c'est là que se joue le drame vrai, autrement passionnant, autrement vraisemblable. Et si l'on veut de l'extraordinaire, c'est encore dans la vie intérieure du prêtre qu'on en trouvera. Mais que viennent faire ici ces histoires de pendus aux branches squelettiques d'un arbre fantôme qui regarde par les fenêtres; ces promenades nocturnes de cadavres que l'on traîne dans les rues; et cette idylle scabreuse, avec rencontres clandestines dans des fonds de grange, voire, pour l'espace d'une nuit, dans le grenier du curé lui-même? Et quel intérêt peut offrir ce semblant de prêtre moralement déséquilibré, « au visage bouffi, dont la laideur avait si lourdement pesé dans le choix de son destin » (p. 27), qui passe son temps à tituber, à cracher et à se tâter le poulx, quand sa main ne tient pas une bouteille de vin? Après la mort de ce pauvre bonhomme, c'est sa soutane qui opère des miracles! Voilà une œuvre qui ne fera pas plus de bien au lecteur qu'à la renommée de l'A. Si vous avez la nausée facile, fuyez cette prose qui fait penser parfois à Zola.

Paul FORTIN.

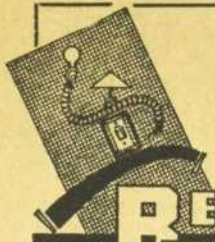
Maison Bellarmin.

Jessie MC EWEN: *Les Grands Arbres*. Roman. — Paris, Robert Laffont, 1953, 271 pp., 19 cm.

ROMAN de la forêt ontarienne, où revivent les mœurs rudes de la nature. Le vieux Michael Goldie a longtemps mené son exploitation forestière avec un esprit rigide et un bras vigoureux. Il meurt à la veille de l'embauchage. Un étranger, Newland, s'installe sur une concession voisine et fait venir des bûcherons du Québec. La concurrence s'annonce acharnée. Anne Goldie se souvient de l'affection qu'elle portait à Robin Martin, qui doit bientôt revenir de la guerre. Lindsay a remplacé son père; le jour du « grand louage », il se montre ferme lui aussi. On grogne parmi les employés devenus plus exigeants. Martin fait son apparition et propose un idéal de coopération dans le chantier. Les engagés de Goldie ne veulent pas s'entendre avec les Français, qualifiés de grenouilles. Un concours de coupe fort bien décrit, puis un dîner de fête viennent détendre l'atmosphère. Martin et Anne font des projets de labeur et d'amour. Mais les comptes révèlent la position précaire de l'exploitation. Des groupes se forment pour réclamer l'état des droits; Lindsay manque de souplesse et refuse le progrès. Une bagarre s'ensuit qui aboutit à un assassinat. Les policiers surveilleront les bûcherons, qui détestent cette sujétion. Anne reçoit les attentions de Newland avec faveur; mais, apprenant le départ prochain de Martin pour l'Ouest, elle court vers lui pour le retenir et sauver son amour avec *les grands arbres*. Ce livre canadien nous arrive dans une traduction française. Souhaitons que nos éditeurs fassent participer les nôtres à des œuvres communes, où se rencontre un même amour du peuple et du sol.

Paul-Émile RACICOT.

Maison Bellarmin.



TOUS LES ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

(Strictement en gros)

« Le Temple de la lumière »

BEN BÊLAND

INCORPORÉE

BEN BÊLAND, prés.

JEAN BÊLAND, Ing. P., sec.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal

GR. 2465*

En la balance
l'or et le fer sont un

... mais quand on les regarde de près, on s'aperçoit vite de la différence. Ainsi des maisons d'affaires. On doit les juger à l'œuvre. La maison J.-W. JETTÉ, spécialiste en chauffage-plomberie, a fait de nombreuses installations pour églises, institutions, industries, hôpitaux. Son concours est apprécié non seulement dans le Québec, mais aussi dans les autres provinces.



Pionniers du véritable chauffage
par rayonnement au Canada

Marquette 4107

360 est, rue Rachel - Montréal

Charbonneau Limitée

Fabricants de

BISCUITS, CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES



1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL

Tél. FAlkirk 1116
Échange privé

Dans les LAURENTIDES

CLINIQUE LE BOSQUET

Repos ou convalescence

Mesdemoiselles Boulanger
infirmières licenciées

Sainte-Agathe-des-Monts

Téléphone : 288

achète
bien
qui
achète

Chez **dupuis** Frères

MONTRÉAL

Épargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social : Montréal



J. L. Guay & Frère

LIMITÉE LIMITED

Spécialité : Construction d'édifices religieux
Collèges - Couvents - Séminaires - Hôpitaux - Etc.

6900, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

Tél.: RE. 7-3651

“ Les enfants comptent sur nous,
terminons l'hôpital ”

Campagne de souscription de

L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

du 15 au 30 novembre

Objectif : \$9,600,000

Relations n'est pas éditée pour les...



Relations

est pour VOUS...

pour vos amis qui se
préoccupent du
problème social.

■ ■ ■

Vous donnerez comme étrennes
cette année *Relations*

■ ■ ■

*Rien n'embellit les relations
comme d'abonner
à Relations*

Téléphonez aujourd'hui à **VE. 2541**, poste **22**,
ou écrivez-nous votre choix *pour vous*
ou *pour vos amis* :

Abonnement à *Relations* :

5 ans : \$10.00 ; 3 ans : \$7.00 ;
2 ans : \$ 5.00 ; 1 an : \$3.00.
(Pour l'étranger, ajoutez \$0.50 par année.)

Nom et prénom :

Adresse : Ville :

Province : Pays :

Ajoutez s'il y a lieu :

De la part de :

Adresse complète :

Relations VOUS REMERCIE POUR VOTRE COLLABORATION